



PROCES-VERBAL

Séance du Conseil général

Date et lieu : 11 décembre 2024, 19h30, salle communale

Conseil général

Présents : 28 Conseillers généraux

Absents (excusés) : M. Jean-Noël Gobet
M. Christian Levrat

Secrétaire du Conseil général : Mme Véronique Margueron

Le quorum est atteint, le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 15.

Conseil communal

Le Conseil communal est présent in corpore.

Secrétaire du Conseil communal : M. Olivier Richert

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 15 mai 2024 – approbation
2. Budgets 2025 de la Commune
 - 2.1. Budget de compte des investissements
 - 2.1.1. Demande de crédit d'étude :
Requalification de la Route de l'Adrey, assainissement EU/EC
 - 2.1.2. Demande de crédit d'ouvrage :
Mise à jour du module "Financement" du PGEE et du Règlement communal relatif à l'évacuation des eaux
 - 2.1.3. Demande de crédit d'ouvrage :
Plan d'aménagement local (PAL) – financement complémentaire
 - 2.1.4. Demande de crédit d'ouvrage :
Renouvellement du parc informatique des écoles
 - 2.1.5. Demande de crédit d'ouvrage :
Réaménagement des terrains de foot du Stade des Colombettes
 - 2.1.6. Demande de crédit d'ouvrage :
Remplacement des pièges à balle et entretien de la ciblerie du stand de tir

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

2.1.7. Demande de crédit d'ouvrage :

Réfection du chalet des Portes d'Enbas

2.2. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune

3. Mise à disposition d'un terrain et octroi d'un prêt aux RJG - approbation
4. Règlement relatif à la gestion des déchets – approbation
5. Règlement relatif à la taxe sur la plus-value – approbation
6. Règlement de police : attribution d'un mandat externe – approbation
7. Demande de délégation de compétence – vente de la parcelle art. RF 838, secteur "Chemin du Maupas"
8. Demande de délégation de compétence – processus de vente des parcelles "Pré de la Cure"
9. Modification de la limite communale entre Vuadens (art. RF 579) et Bulle (art. RF 708) - secteur "Le Dally" – approbation
10. Planification financière 2025-2029
11. Désignation de l'organe de révision pour les années 2025 - 2027
12. Proposition : étudier une solution qui favorise la transition et l'indépendance énergétique pour la commune et ses habitants
13. Réponses aux interventions du Conseil général
14. Divers

Ouverture de la séance par Mme Nathalie Romanens Scaiola

Monsieur le Syndic,
Madame, Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,
Chers-ères collègues,

Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre présence. Je salue le représentant de la presse, soit M. Philippe Huwiler, qui représente le journal La Gruyère.

Je vous rappelle que, sauf autorisation accordée par le bureau du Conseil général, les débats ne peuvent être ni enregistrés, ni filmés. Aucune demande d'autorisation n'est parvenue au bureau.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance sera, comme à l'accoutumé, enregistrée. L'utilisation des micros est obligatoire pour toute intervention.

Je remercie Mme Véronique Margueron pour la prise du procès-verbal ainsi que le personnel communal pour l'organisation et la gestion des divers aspects techniques et pratiques.

Je déclare cette séance officiellement ouverte.

La convocation vous est parvenue par messagerie le 27 novembre dernier, a paru le 29 novembre 2024 dans la Feuille officielle n° 48, sur le site de la commune et au pilier public, soit plus de 10 jours avant. Je constate donc sa régularité.

Afin de confirmer la présence de chacun, je procède à l'appel : 28 membres sont présents, MM. Jean-Noël Gobet et Christian Levrat s'étant excusés. Le quorum est atteint et le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 15. Je vous rappelle que les textes des diverses interventions doivent être transmis à notre secrétaire au terme de la séance.

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

Y a-t-il une remarque relative à l'ordre du jour ? Si ce n'est pas le cas, nous passons au point 1.

1. Procès-verbal de la séance du 15 mai 2024 – approbation

Chacune et chacun ayant pu prendre connaissance dudit procès-verbal, la discussion est ouverte à son sujet. Aucune remarque n'étant formulée, Mme Nathalie Romanens Scaiola clôt la discussion et soumet le point au vote.

Le bulletin secret n'étant pas demandé, le point est soumis au vote à main levée.

Le procès-verbal de la séance du 15 mai 2024 est approuvé à l'unanimité. Merci à Mme Véronique Margueron pour sa rédaction.

2. Budgets 2025 de la Commune

Mme Nathalie Romanens Scaiola donne la parole à M. Noam Rey pour le Conseil communal.

M. Noam Rey :

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Budget de fonctionnement :

Suite à la mise en œuvre des normes MCH2 et aux ajustements du plan comptable, il est désormais possible de comparer de manière cohérente les comptes 2023, les budgets 2024 et 2025.

Présentation générale des chiffres :

Le total des charges pour 2025 est de CHF 12'266'000, pour des produits de CHF 11'274'000, soit un déficit de CHF 992'000. En comparaison, le budget 2024 prévoyait un déficit de CHF 876'000. Ce déficit sera couvert par le capital propre non affecté, qui s'élève à CHF 9'846'000 à fin 2023, en augmentation d'environ CHF 800'000 par rapport à 2022.

Malgré ce déficit budgétaire, notre capital propre continue de croître, confirmant une gestion saine et prudente.

Charges liées :

Les charges liées augmentent de CHF 238'000 (+3.89%). Ces charges incluent aussi des contributions à des infrastructures régionales pour la population, comme les Cycles d'orientation, la salle de spectacle CO2, les piscines de Broc, Charmey et Bulle, la patinoire de Bulle, les futurs EMS ou encore les infrastructures d'épuration des eaux usées. Un groupe de travail au niveau régional explore actuellement des pistes pour optimiser la gestion des budgets des associations régionales dans la perspective d'une meilleure maîtrise des charges liées.

Ressources humaines :

Les charges salariales augmentent de CHF 77'600, principalement en raison de l'adaptation des salaires face au renchérissement ainsi qu'à quelques adaptations dans l'organisation. L'adoption du nouveau règlement du personnel est également incluse dans ce budget. Le nombre d'ETP diminue légèrement de 16.10 à 15.90. Un recrutement est prévu pour le service des eaux et la voirie/conciergerie à partir d'août 2025 afin d'assurer le départ à la retraite d'un collaborateur.

Indicateurs financiers :

Les revenus d'impôts pour 2025 sont estimés à CHF 7'247'000, avec un coefficient d'impôt inchangé. Les indicateurs légaux pour l'eau, les déchets, et les eaux usées sont conformes aux exigences légales.

Amortissements et réserve :

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

Les amortissements du patrimoine administratif prévus pour 2025 s'élèvent à CHF 869'000, en légère diminution par rapport aux CHF 895'000 de 2024. Cette baisse illustre, toutes choses égales par ailleurs, l'effet attendu d'une réduction progressive des amortissements depuis l'entrée en vigueur des normes comptables MCH2.

À titre de comparaison, ces amortissements étaient de CHF 294'000 en 2021, avant la mise en œuvre de MCH2. Cette augmentation significative des charges résulte de la revalorisation des actifs communaux effectué lors de ce changement normatif. Cependant, cette hausse est compensée par la dissolution linéaire, sur une période de 10 ans, de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif, à hauteur de CHF 719'000 pour 2025.

Pour mémoire, le Conseil communal avait retenu cette option, conformément aux directives du Service des communes et à l'exemple suivi par la majorité des communes fribourgeoises. Ce choix assure une gestion équilibrée des impacts financiers liés à la transition vers les nouvelles normes comptables.

Investissements :

Le budget des investissements 2025 comprend CHF 4'717'900 pour des crédits déjà votés, auxquels s'ajoutent CHF 1'125'000 de nouvelles dépenses.

Conclusion :

Le budget 2025 que nous vous soumettons s'inscrit dans une gestion financière responsable et prudente. Bien que le résultat présente un déficit de CHF 992'000, ce dernier est entièrement absorbable grâce au capital propre non affecté, qui demeure solide et continue de croître. Cela reflète la rigueur budgétaire appliquée par le Conseil communal.

La politique menée depuis le début de cette législature grâce à un programme qui a été présenté au public repose sur trois piliers fondamentaux :

1. Investissements pour la qualité de vie de la population
 - Les projets soumis au vote ce soir et ceux déjà engagés répondent directement aux besoins actuels et futurs des habitants. Qu'il s'agisse d'infrastructures scolaires, sportives, culturelles ou environnementales, chaque investissement vise à améliorer le quotidien et à rattraper les retards dans nos infrastructures tout en garantissant un développement durable.
2. Stabilité fiscale et maîtrise des charges
 - Le taux d'impôt reste inchangé et en ligne par rapport à la moyenne des communes gruériennes, offrant une attractivité pour de nouveaux contribuables.
 - Les charges, notamment salariales, sont maîtrisées, avec une anticipation des départs à la retraite et une optimisation des effectifs pour assurer la continuité du service public, et avec une priorisation des dépenses décidées au sein de l'Exécutif.
3. Vision à long terme et solidité financière
 - Une planification financière sur 10 ans, au-delà des exigences légales, démontre la capacité du Conseil communal à conjuguer ambitions et responsabilités. La stratégie ne consiste pas uniquement à financer les investissements d'intérêt public par les revenus d'exploitations, mais aussi par des recettes liées à la vente de biens du patrimoine financier sans intérêt public et non par des augmentations fiscales. En résumé, il s'agit d'une politique qui met en œuvre un transfert des biens du patrimoine financier vers du patrimoine administratif.

En outre, le Conseil communal souligne que les charges de fonctionnement de la commune restent maîtrisées, sans dépendance aux revenus issus de la vente de biens communaux. Comme dit, ces recettes exceptionnelles sont intégralement réinvesties dans le capital propre non affecté, renforçant ainsi notre capacité à absorber les amortissements futurs liés à des investissements dans les infrastructures publiques.

Enfin, les perspectives financières restent positives, comme en témoigne l'exercice 2024 qui se clôturera dans quelques jours et, qui affichera très probablement un résultat bénéficiaire grâce notamment à la vente du terrain destiné au futur EMS et à des recettes fiscales exceptionnelles. Cela démontre la solidité du cadre financier.

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

Ce budget 2025 reflète une politique cohérente et équilibrée, non axé sur la peur d'investir pour l'avenir. Il garantit la poursuite des investissements d'après un programme de législature présentée en 2021, tout en maintenant un fonctionnement maîtrisé. En votant ce budget, vous permettez à notre commune de continuer à évoluer de manière ambitieuse, responsable, et au service de ses habitants. Merci pour votre attention.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames,

Messieurs,

Budget des comptes de résultat 2025 de la Commune de Vuadens :

Selon l'article 71, alinéa 2, de la loi sur les finances communales, la Commission financière doit examiner le budget et donner un préavis sous l'angle financier au Conseil général. Conformément au mandat confié par le Conseil général, la Commission financière a examiné le budget du compte de résultat pour l'année 2025 lors de ses séances des 26 novembre et 4 décembre derniers.

La qualité des informations et des documents transmis à notre commission a été d'une grande aide dans nos travaux. Nous tenons à remercier le Conseil communal pour sa disponibilité et l'attention accordée à répondre à nos interrogations de manière claire et détaillée.

Cependant, il est important de souligner que le présent budget projette un déficit significatif de CHF 991'564.60. À titre de rappel, le budget 2024 avait déjà fait état d'un excédent de charges de CHF 875'652.68. Le déficit de 2025 reste notable, même après un prélèvement de CHF 718'671.20 sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif. Ces prélèvements, rappelons-le, prendront fin en 2032, laissant entrevoir un contexte budgétaire plus contraignant à moyen terme.

Bien que les derniers exercices comptables aient tous montré un résultat positif lors de leur clôture, la commission souhaite insister sur la nécessité pour le Conseil communal d'adopter une discipline renforcée dans l'élaboration des budgets futurs.

Sur la base de son analyse, la Commission financière, dans sa majorité, préavise favorablement le budget des comptes de résultat 2025 et invite les membres du Conseil général à l'approuver.

Au nom de la Commission financière :

Isabelle Sebastiani, Secrétaire

Bernard Sudan, Président

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole est donnée à M. Claude Thürler

M. Claude Thürler :

Madame la Présidente du Conseil général,

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Chers-ères collègues du Conseil général,

Le budget 2025, à l'image de celui de 2024, présente un déficit conséquent et mérite donc une attention toute particulière. En effet, notre commune a un bilan financier que l'on peut qualifier de bon à très bon, situation à laquelle nous sommes que peu habitué à Vuadens.

Le budget présenté permet de conclure à une augmentation des charges de plus de 3 % et à des revenus probablement sous-estimés. On peut donc le qualifier de prudent, principe qui ne déplaît pas à notre groupe. Nous soutenons ce budget tel que présenté pour trois raisons :

1. Le bilan de la commune le permet avec une réserve non affectée importante

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

2. Plusieurs axes d'actions sont à disposition à court terme, comme par exemple la contribution immobilière actuellement basse

3. Les liquidités sont suffisantes pour assurer le fonctionnement du ménage

Nous suivrons attentivement l'évolution de la situation et nous encourageons le Conseil communal à un respect strict des charges au budget ainsi qu'à ne pas financer le potentiel déficit par des emprunts. Nous regrettons aussi le grand écart récurrent entre un budget déprimant par le montant de son déficit présenté et les comptes probablement réjouissants soumis lors du semestre suivant. Nous souhaitons que le Conseil communal planche sur un concept plus proche de la réalité qui éviterait à toutes et tous une gymnastique intellectuelle inutile à l'heure des budgets.

Le groupe PLR tient à souligner la qualité et la pertinence des documents transmis par le Conseil communal dans le cadre du budget 2025 et le remercie pour l'excellent travail préparatoire. Nous encourageons donc l'ensemble du Conseil général à soutenir le budget 2025.

Pour le Groupe PLR au Conseil général, Claude Thürler

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Claude Thürler et donne la parole à M. Alain Genoud.

M. Alain Genoud :

Chers-ères collègues,

Au nom du groupe Le Centre, je vous demande d'accepter le budget de fonctionnement 2025 tel qu'il nous est présenté ce soir.

En première lecture, le déficit prévu semble très important. Mais en y réfléchissant de plus près, nous nous apercevons que ce budget a été réalisé de façon mûrement réfléchi par le Conseil communal.

Le déficit projeté de près de CHF 991'500.- est couvert par le capital propre non affecté qui s'élève aujourd'hui à près de 10 millions, et le prélèvement de CHF 718'670.- sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif est pleinement prévu par la loi.

Il est réjouissant de voir qu'à Vuadens la courbe des rentrées fiscales suit la courbe de l'augmentation de la population, et que le Conseil communal suit la même rigueur politique depuis plusieurs années, même s'il est très difficile de prévoir ces mêmes rentrées fiscales très précisément au moment de réaliser un budget.

Pour toutes ces raisons, je vous demande d'accepter ce budget.

Pour le groupe Le Centre, Alain Genoud

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Alain Genoud et donne la parole à Mme Marie Levrat.

Mme Marie Levrat :

Bonsoir à toutes et tous,

Au niveau du groupe, nous avons analysé le budget : vous connaissez la chanson, M. Claude Thürler l'a dit auparavant, c'est le même budget qui a été présenté l'année passée. Mais je pense qu'il est important de revenir sur les points que l'on avait déjà soulignés l'année passée, et que l'on va resouligner car à notre sens c'est une direction dangereuse. De plus, je ne rejoindrai pas mon collègue qui a parlé précédemment, à savoir que ce sont des prévisions prudentes, au contraire.

En fait, ce budget serait interdit au niveau cantonal et fédéral. On a le frein à l'endettement qui ne permet pas de faire de déficit au niveau cantonal ou fédéral. Je ne dis pas que les systèmes au niveau cantonal et fédéral sont parfaits, loin de là, mais c'est un budget de la commune qui serait interdit à d'autres niveaux, ce qui image tout de même le manque de prudence à notre avis du Conseil communal dans ce budget et dans le précédent en fait.

Il prévoit un déficit de 1 million, ce qui est tout de même conséquent sur le total du budget de la commune. C'est un déficit important : vous avez déjà entendu ce laïus l'année passée. On a déjà eu ce débat l'année passée : on ne va pas s'éterniser là-dessus. Nous on va en fait s'abstenir parce que l'on

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

considère que ceux qui acceptent le budget en prennent la responsabilité. Ils prennent aussi la responsabilité d'accepter des déficits pareils pour la suite et pour les citoyennes et citoyens de Vuadens.

On va s'abstenir car on ne peut pas soutenir un budget qui présente de tels déficits.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie Mme Marie Levrat et donne la parole à Mme Isabelle Sebastiani.

Mme Isabelle Sebastiani :

Mesdames,

Messieurs,

Juste une intervention pour répondre à Mme Marie Levrat : en l'occurrence on a déjà eu en effet ce débat l'année passée. M. le Syndic vient d'indiquer que les comptes 2024 étaient plutôt positifs selon les derniers chiffres. Donc on risque plutôt d'avoir raison d'avoir accepté le budget l'année passée, et je ne doute pas que l'on ait raison encore cette année sur le fait de les accepter.

Merci.

La parole n'étant plus demandée, Mme Nathalie Romanens Scaiola clôt la discussion.

2.1 Budget de compte des investissements

2.1.1 Demande de crédit d'étude : Requalification de la Route de l'Adrey, assainissement EU/EC

Chacune et chacun a pu prendre connaissance du message joint à la convocation.

Mme Nathalie Romanens Scaiola donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'accord du Conseil général pour un crédit d'étude financé comme suit :

Financement

Par emprunt ou par liquidités	CHF	220'000.-
-------------------------------	-----	-----------

Frais financiers

Intérêts estimatifs si emprunt 2 %	CHF	4'400.-
------------------------------------	-----	---------

Amortissements 2.5 %	CHF	5'500.-
----------------------	-----	---------

Charges annuelles	CHF	9'900.-
-------------------	-----	---------

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames,

Messieurs,

Afin d'alléger la prise de parole durant la séance du Conseil général, la Commission financière présente ci-après un seul document portant sur le budget d'investissement 2025 dans sa globalité. Pour rappel,

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

la Commission financière a pour mission d'examiner le budget sous l'angle financier. Ladite commission n'a aucun pouvoir décisionnel, ce rôle étant de la compétence du Conseil général.

Les messages du Conseil communal font partie intégrante de ce rapport. Ces derniers sont complets et donnent des explications détaillées quant aux nouveaux investissements prévus et soumis au vote de ce soir sous le point 2.1 du budget des comptes des investissements.

La Commission financière remercie le Conseil communal et le personnel administratif pour l'élaboration du budget ainsi que pour la qualité des réponses et des explications obtenues.

Requalification de la Route de l'Adrey, assainissement EU/EC

Demande de crédit d'étude : CHF 220'000.-

La Commission financière émet un préavis favorable

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit d'étude pour la requalification de la Route de l'Adrey, et l'assainissement EU/EC est approuvée à l'unanimité.

2.1.2 Demande de crédit d'ouvrage :

Mise à jour du module "Financement" du PGEE et du Règlement communal relatif à l'évacuation des eaux

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des explications données dans le message joint à la convocation.

Mme Nathalie Romanens Scaiola donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'accord du Conseil général pour un crédit d'ouvrage financé comme suit :

Financement

Par emprunt ou par liquidités	CHF	55'000.-
-------------------------------	-----	----------

Frais financiers

Intérêts estimatifs si emprunt 2 %	CHF	1'100.-
------------------------------------	-----	---------

Amortissements 10 %	CHF	5'500.-
---------------------	-----	---------

Charges annuelles	CHF	6'600.-
-------------------	-----	---------

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mise à jour du module "Financement" du PGEE et du Règlement communal relatif à l'évacuation des eaux

Demande de crédit d'ouvrage : CHF 55'000.-

La Commission financière préavise favorablement cette demande.

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit d'ouvrage pour la mise à jour du module "Financement" du PGEE et du Règlement communal relatif à l'évacuation des eaux est approuvée à l'unanimité.

2.1.3 Demande de crédit d'ouvrage : Plan d'aménagement local (PAL) – financement complémentaire

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des explications données dans le message joint à la convocation.

Mme Nathalie Romanens Scaiola donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Une petite coquille s'est glissée dans le message que les membres du Conseil général ont reçu : l'amortissement est bien de 10 %, soit CHF 20'000.- et non CHF 2'000.-. Nous en sommes navrés.

Le Conseil communal sollicite l'accord du Conseil général pour un crédit d'ouvrage financé comme suit :

Financement

Par emprunt ou par liquidités	CHF	200'000.-
-------------------------------	-----	-----------

Frais financiers

Intérêts estimatifs si emprunt 2 %	CHF	4'000.-
------------------------------------	-----	---------

Amortissements 10 %	CHF	20'000.-
---------------------	-----	----------

Charges annuelles	CHF	24'000.-
-------------------	-----	----------

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Plan d'aménagement local (PAL) – financement complémentaire

Demande de crédit d'ouvrage : CHF 200'000.-

La Commission financière émet un préavis favorable.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit d'ouvrage concernant le plan d'aménagement local et son financement complémentaire est approuvée à l'unanimité.

2.1.4 Demande de crédit d'ouvrage : Renouvellement du parc informatique des écoles

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des renseignements donnés dans le message joint à la convocation.

Mme Nathalie Romanens Scaiola donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'accord du Conseil général pour un crédit d'ouvrage financé comme suit :

Financement

Par emprunt ou par liquidités	CHF	60'000.-
-------------------------------	-----	----------

Frais financiers

Intérêts estimatifs si emprunt 2 %	CHF	1'200.-
------------------------------------	-----	---------

Amortissements 25 %	CHF	15'000.-
---------------------	-----	----------

Charges annuelles	CHF	16'200.-
-------------------	-----	----------

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Renouvellement du parc informatique des écoles

Demande de crédit d'ouvrage : CHF 60'000.-

La Commission financière émet un préavis favorable

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit d'ouvrage concernant le renouvellement du parc informatique des écoles est approuvée à l'unanimité.

2.1.5 Demande de crédit d'ouvrage :

Réaménagement des terrains de foot du Stade des Colombettes

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des explications données dans le message joint à la convocation.

Mme Nathalie Romanens Scaiola donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'accord du Conseil général pour un crédit d'ouvrage financé comme suit :

Financement

Par emprunt ou par liquidités	CHF	3'800'000.-
-------------------------------	-----	-------------

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

Frais financiers

Intérêts estimatifs si emprunt 2 %	CHF	76'000.-
Amortissements 3 %	CHF	114'000.-
Charges annuelles	CHF	190'000.-

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Réaménagement des terrains de foot du Stade des Colombettes

Demande de crédit d'ouvrage : CHF 3'800'000.-

La Commission financière émet un préavis favorable.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole est donnée à Mme Isabelle Sebastiani.

Mme Isabelle Sebastiani :

Mesdames,

Messieurs,

Le Mouvement Indépendant soutient le projet de rénovation des terrains de foot du Stade des Colombettes. La variante proposée, qui combine un terrain synthétique et un terrain naturel, répond à un besoin croissant du club.

Le terrain de foot joue également un rôle central pour l'organisation d'événements tels que le Dousse Morel, le tournoi Inter-usines mais aussi pour d'autres manifestations villageoises. Le FC Vuadens, qui célébrera ses 60 ans en 2025, rassemble environ 400 membres, dont 120 juniors. Par son dynamisme, le club illustre parfaitement son importance pour la vie locale. Grâce au Mouvement Juniors, nos jeunes apprennent des valeurs essentielles telles que l'entraide et l'esprit d'équipe, tout en s'engageant dans une activité sportive et peu coûteuse. Nous avons la chance de compter sur une belle relève, comme en témoigne le nombre de joueurs de notre équipe masculine issus des Juniors. L'équipe féminine, quant à elle, est également une source de fierté pour notre village et pourrait bientôt accéder à la 2^e ligue !

Sur un plan factuel, il est important de noter que l'homologation des terrains doit être renouvelée en 2025 par l'ASF. Si aucun projet n'est en route, la licence du club pourrait être retirée, contraignant ce dernier à trouver des alternatives pour poursuivre ses activités, ce qui est quasiment mission impossible. Le besoin de valider ce projet ce soir est indéniable.

Cela dit, nous regrettons la qualité du dossier qui nous a été transmis par le Conseil communal. Deux pages A4 pour se prononcer sur un projet engageant la commune pour un montant de 3,8 mio, c'est clairement insuffisant. Il aurait été pertinent d'y inclure des informations détaillées et chiffrées sur l'ensemble du projet, les variantes étudiées ainsi que les subventions attendues. De plus, la mention explicite de l'impact du non-renouvellement de l'homologation aurait été essentielle. Enfin, nous aurions apprécié qu'un projet de convention soit établi, comme cela a été le cas pour d'autres dossiers présentés ce soir.

Les sociétés locales sont le cœur de notre village : il est de notre responsabilité de soutenir leur développement pour préserver et renforcer une vie associative dynamique et attractive. Nous encourageons donc les membres du Conseil général à approuver le projet de réaménagement des terrains de foot, au même titre que les autres points à l'ordre du jour concernant nos sociétés locales ce soir.

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie Mme Isabelle Sebastiani et donne la parole à Mme Marie Levrat.

Mme Marie Levrat :

Je rebondis sur ce qui a été dit : le groupe va accepter à la grande majorité le projet, peut-être avec une ou deux abstentions. C'est important de soutenir ces sociétés qui font effectivement vivre le village, et qui sont aussi au cœur des événements sportifs et sociaux de la vie de la commune. A ce titre je pense qu'il est important de les soutenir.

Je rejoins ce qui a été dit : on met à disposition des infrastructures qui sont tout de même d'un coût important pour la commune, et je parle-là du terrain de foot mais aussi des deux autres objets qui viendront ensuite et qui sont en lien avec des sociétés du village.

Le groupe aimerait savoir ce qui était prévu dans la participation des sociétés, notamment par rapport à l'entretien ou d'autres éléments qui pourraient venir des sociétés elles-mêmes, ainsi que des potentielles participations qui pourraient arriver.

Je rejoins aussi le fait que ces deux pages sont un peu maigres pour un tel projet. Néanmoins, nous allons soutenir ce projet.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie Mme Marie Levrat et donne la parole à M. Noam Rey.

M. Noam Rey :

Puisque le Conseil communal est interrogé, nous allons bien volontiers répondre à cette question des convention.

En préambule, s'il y a des interventions ce soir de la part du Conseil communal, ce sont les membres qui ont travaillé dans le groupe de travail pour les différents projets, notamment celui du FC. Pour le Conseil communal, il s'agit de MM. Patrick Dumartheray, Sébastien Meyer, Cédrick Seydoux et moi-même, ainsi que des représentants du club du FC. Nous avons fonctionné de la même manière avec les autres investissements. Chaque collègue peut s'exprimer en toute collégialité.

Concernant la convention en question : nous avons fait une analyse globale sur toutes les sociétés du village, ce qui constituait le premier point de la discussion avant de démarrer tous ces projets et d'éventuelles conventions pour certains d'entre eux qui ont d'ailleurs été explicitement écrits dans les messages. Nous sommes partis d'une analyse faite pour l'ensemble des sociétés, et ce que l'on peut dire ce soir est que l'on a une équité complète pour toutes les sociétés du village. Le principe majeur d'un soutien pour les sociétés, dans le fonctionnement, c'est la subvention versée pour les juniors des sociétés ou les jeunes en formation dans les clubs. Vous le trouvez d'ailleurs dans le budget présenté ce soir aussi.

Ça c'est la base. Il y a également quelques soutiens "historiques" amenés à certaines sociétés, pour des prestations pour la commune ou autre. Il y a aussi un principe majeure dans cette équité, c'est que les infrastructures ne sont pas louées aux sociétés à une exception près (vous le verrez tout à l'heure) : cela concerne le ski-club mais pour d'autres raisons. Donc il n'y a pas de locations qui sont facturées, que ce soit la gym, le foot, la fanfare ou n'importe quelle société. Ce sont des mises à disposition des bâtiments, des infrastructures pour les sociétés.

Concernant la convention à proprement parler : il y a eu une discussion avec chaque société concernée ce soir avec les représentants dans les groupes de travail, pour savoir quelles étaient leurs possibilités de financement. Il est constaté que pour le FC, après une discussion, il n'y a pas de possibilité de financer directement l'investissement en tant que tel, donc les 3.8 mio demandés ce soir, mais ce n'est pas qu'il n'y ait pas d'investissement du FC dans les infrastructures : je vous rappelle qu'il y a quelques années en arrière, il y a eu d'énormes investissements faits par le club pour la construction de la buvette et des vestiaires. Pour le Conseil, c'est une part prépondérante dans cette pesée d'intérêts.

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

Les finances du club permettront de poursuivre les financements d'exploitation de ces terrains à futur, ce qui est déjà le cas aujourd'hui puisqu'il y a un partage des charges (infrastructures courantes financées par le FC et le plus conséquent par la commune pour des raisons aussi de capacité financière du club). Il est clair que cet aspect-là sera conventionné, comme on le fait partout et on fait aussi des contrats de baux avec tous les bâtiments communaux où il y a des locataires. Il est bien clair qu'une fois que les infrastructures seront prêtes, ce sera une discussion sérieuse dans un 2^{ème} temps pour définir clairement ce qui sera à charge du FC et ce qui le sera à la commune. L'idée est de ne pas s'écarter de ce qui est maintenant en place.

Ensuite il y a la question de la location à des externes : si on accepte ce soir ces infrastructures-là, vous pouvez vous imaginer qu'elles ne seront pas exclusivement pour le club du FC de Vuadens. Elles pourront aussi être ouvertes à d'autres sociétés de foot pour la location. Il y a également eu une discussion avec le FC : ces locations-là rentreront dans les finances communales. C'est la commune qui facturera ces locaux, comme cela se pratique dans d'autres communes qui ont aussi eu de nouvelles infrastructures.

Voilà ce que l'on peut répondre : effectivement nous n'avons pas de convention claire à présenter ce soir, c'est un fait, tout simplement parce que l'investissement n'est pas concerné par l'implication directe du foot. Mais il est bien évidemment clair que nous viendrons avec une convention le jour où nous serons prêts avec ces infrastructures.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Michel Sudan.

M. Michel Sudan :

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

Ce soir, le Conseil communal nous demande un crédit d'ouvrage de 3.8 mio pour le réaménagement des terrains de foot du Stade des Colombettes.

Lors du Conseil général du 9 décembre 2020, nous avons voté un crédit d'étude de CHF 70'000.-. J'avais alors pris la parole cette fois-là au nom du groupe radical et citoyens pour demander au Conseil communal d'examiner les différentes rénovations de places de jeux effectuées par d'autres villages, tels que Broc. Le projet de cette commune pour la réfection de deux terrains naturels et éclairage se montait à CHF 874'000.-.

Je ne suis pas contre notre jeunesse, ni contre le FC dont je suis entre parenthèse membre d'honneur. Investir 3.8 mio me paraît exagéré pour un club de village militant entre la 3^{ème} et la 4^{ème} ligue.

J'ai en outre quelques questions, qui pourraient être d'ordre technique.

- Deux terrains : pourquoi ne pas placer le terrain en gazon synthétique en face de la buvette ? De ce fait, le FC disposerait de deux places de jeux également pour les entraînements
- Avez-vous demandé plusieurs offres ? Pourquoi un gazon synthétique homologué par la FIFA ? Un gazon homologué jusqu'à la 2^{ème} ligue inter n'est-il pas suffisant ?

Arrosage sur les deux terrains : l'arrosage du gazon synthétique permet de gérer la température du revêtement lors de fortes chaleurs. Sa fréquence est dictée par les conditions météorologiques (fortes chaleurs) ainsi que les souhaits des utilisateurs. Le nombre d'arrosages journaliers est de 2 à 3 maximum en plein été. La durée moyenne étant de 15 minutes, le volume d'eau par arrosage est d'environ 10 m3, selon le site Realsport, uniquement pour le terrain synthétique, soit certainement 20 m3 pour les deux terrains. Une citerne de 16 m3 sera posée et sera vide lors du 1^{er} arrosage. Cette citerne sera-t-elle remplie avec de l'eau du réseau communal ou a-t-on prévu un système pour la récupération de l'eau de pluie ? Arroser pour gérer la température du revêtement en cas de fortes chaleurs alors que le Conseil communal invitera la population à ne pas arroser leur pelouse !

Quelle est la durée de vie d'un gazon synthétique ? Investir 3.8 mio pour à peine 8 % de la population de notre village n'est pas raisonnable. Si la commune a trop d'argent, il y a d'autres solutions pour

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

dépenser notre fortune tel que par exemple une ristourne occasionnelle de l'impôt, ou des bons d'achat auprès de nos commerçants.

Des gens ont faim, des gens n'arrivent pas à payer leurs factures. La presse du vendredi 6 relatait la précarisation grandissante de la population fribourgeoise, et Vuadens va investir 3.8 mio pour 2 terrains de football.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, je ne pense pas que nous devons dilapider notre fortune de cette manière.

Merci de votre écoute et prenez vos responsabilités lors du vote. Je vous rappelle que le Conseil général a été créé en 2016 pour éviter entre autre les votes sociétaux.

Michel Sudan, citoyen.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Michel Sudan et donne la parole à M. Claude Thürler.

M. Claude Thürler :

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR, dans sa majorité, soutient le projet d'investissement pour la construction de deux terrains de football. La capacité financière permet cet investissement comme souligné par la Commission financière.

Le FC Vuadens est à ce jour la société avec le plus grand nombre de membres actifs et de juniors. Il fait donc partie des acteurs clés pour notre village, en particulier dans sa cohésion sociale et ceci sans rapport avec les catégories de jeu dans lesquelles les équipes évoluent. Nous devons donc mettre en perspectives un investissement très conséquent avec l'utilité directe pour notre village, notamment les juniors, et l'investissement énorme dans leur encadrement. Ces jeunes méritent des infrastructures adéquates permettant leur bon développement sportif et associatif.

Cependant, depuis quelques jours, nous avons appris avec satisfaction l'implantation du 4^{ème} CO de la Gruyère à Vuadens. Ainsi notre groupe souhaite que le Conseil communal analyse rapidement les synergies possibles avec ce projet régional majeur. Nous estimons que les effets possibles sont suffisamment importants et que nous devons saisir cette opportunité qui résoudrait notamment la problématique de mobilité et d'accès aux transports publics. De plus, nous pourrions espérer des frais d'exploitation mutualisés, et donc un intérêt économique à long terme pour notre commune.

Nous encourageons l'ensemble du Conseil général à soutenir cet investissement.

Pour le groupe PLR, Claude Thürler.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Claude Thürler et donne la parole à M. Patrick Genoud.

M. Patrick Genoud :

Mesdames, Messieurs,

La demande de financement pour les terrains de football soulève quelques questions importantes que je résume en trois points :

1. Montant du financement : Le montant demandé semble disproportionné par rapport à l'objectif. Les terrains nécessitent des rénovations pour se conformer aux normes imposées par les instances du football et répondre aux besoins du club de foot de Vuadens. Je suis favorable à ces rénovations, mais je m'oppose à une transformation aussi onéreuse du site. J'ai même entendu qu'il s'agissait également de l'image de la commune !
Le club concerné n'a pas prévu de contribuer financièrement à ce projet, bien qu'il soit en préparation depuis plus de 10 ans m'a-t-on dit : cela m'interpelle !
2. Emplacement du projet : Bien que le site soit conforme au plan d'aménagement, est-ce le meilleur endroit pour un tel investissement ? Le projet du CO offre une opportunité d'explorer de nouvelles

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

synergies. Réaliser l'investissement tel que proposé figerait la situation pour de nombreuses années. Un délai supplémentaire permettrait de réfléchir sur la meilleure solution, en prenant en compte l'actualité récente du CO.

3. Situation financière de la Commune : La possibilité de pouvoir financièrement accepter cette demande d'investissement, que je considère excessive, montre que la commune jouit d'une situation financière excellente. Cela indique peut-être qu'il est temps de revoir le taux d'impôt qui reste supérieur à la moyenne en Gruyère.

Pour ces raisons, je ne suis pas favorable à cet investissement. Je demande que le projet soit suspendu afin de pouvoir avancer sur celui du CO et que la question d'une baisse d'impôt soit envisagée.

Patrick Genoud

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Patrick Genoud et donne la parole à M. Alain Genoud.

M. Alain Genoud :

Pour ma part, je crois qu'un peu tout a déjà été dit ce soir. Mais le groupe Le Centre, dans sa majorité, soutiendra ce projet. Je souhaite par ailleurs, comme l'a dit auparavant M. Claude Thürler, que le Conseil communal analyse tout de même la possibilité de synergie avec le futur éventuel CO4.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Alain Genoud et donne la parole à M. Noam Rey.

M. Noam Rey :

Nous vous proposons d'apporter quelques compléments d'information et de répondre à certaines des questions. Nous avons essayé d'en prendre note et de les consolider : si nécessaire, le Législatif peut revenir vers l'Exécutif.

Nous allons répondre par rapport aux spécificités des gens dans l'équipe qui a travaillé sur le projet, les aspects techniques seront répondus par ces collègues.

Je répondrai peut-être à un point relevé à quelques reprises, à savoir l'implantation où il se situe actuellement et l'arrivée d'un nouveau paramètre, soit le CO. Effectivement, c'est un projet qui est travaillé depuis 10 ans avec le comité du FC et le Conseil communal, avec également le vote de 2020. Ce projet est préparé depuis longtemps et est arrivé un nouvel élément, c'est l'implantation possible, et je dis bien possible car il faut rappeler que c'est une éventualité. L'assemblée du CO d'il y a une quinzaine de jours a privilégié et a donné mandat à un groupe de travail de privilégier l'implantation du CO à Vuadens, mais les portes et pistes d'une implantation à Vaulruz ou à Sâles ne sont pas fermées pour autant. Après, bien évidemment, nous avons tous conscience que l'étude de mobilité qui a été annoncée donne un avantage ou une préférence sur le site de Vuadens étant donné les accès au CO le cas échéant. C'est donc un nouveau paramètre : ce n'est donc pas définitif que le CO s'installe à Vuadens, mais les constellations sont favorables.

Par rapport à ce qui a été demandé : est-ce que l'on étudie cette possibilité de l'implanter ou d'avoir des synergies avec le CO ? Cela fait 15 jours qu'est arrivé ce vote de l'assemblée des délégués pour le CO. Nous sommes aujourd'hui à ce stade au niveau d'une demande préalable au canton : c'est l'étape avant le permis de construire, ce qui laisse encore quelques mois pour continuer à travailler le projet. Nous allons aussi attendre les retours du canton : les terrains actuels sont en zone, cela a été accepté par le canton. Le projet aujourd'hui est entre les mains de la DIME, qui va devoir se déterminer avec des préavis, et ensuite on pourra déposer le permis de construire. Cela laisse un peu de temps : on a envie d'avancer sur ce projet, il y a aussi un besoin au niveau des normes d'utilisation mais mes collègues pourront encore apporter des explications. Donc cela laisse aussi un peu de temps pour entamer cette discussion avec le CO.

Pour le Conseil communal, la prochaine étape est de rencontrer la délégation du CO, qui viendra clairement nous expliquer les besoins pour une implantation. A ce moment-là, il sera possible

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

d'exprimer les discussions qui ont lieu ce soir et qui sont notées au sein du Conseil communal. Et ensuite, la prochaine étape sera de discuter avec le canton pour l'implantation du CO. Pour rappel : les prévisions d'éventuelles implantations à Vuadens sont des endroits qui ne sont actuellement pas en zone (en zone agricole), et cela nécessite aussi une mise en zone le cas échéant. Peut-être que l'on pourra faire des changements mais cela reste des hypothèses et surtout des décisions qui appartiennent au canton. Sans une rencontre et sans une décision ferme de sa part, il est difficile d'affirmer ce soir qu'il est possible de changer. Mais c'est un point que l'on mettra dans la balance : il y a de l'attente pour que l'on avance dans ces réalisations, mais il y a aussi les aspects légaux et des procédures, et celles-ci sont dans leur phase initiale à ce stade puisque l'on est en demande préalable. Cela laisse un peu de temps pour concrétiser ces discussions en janvier, février ou mars en fonction de l'agenda qui sera mis sur la table par le comité du CO.

Vous avez raison, on ne peut pas ignorer cet élément, et le Conseil communal en a pris note. Par contre, ce soir, on ne peut pas affirmer qu'il faut changer de site car cette décision-là n'est pas entre nos mains. Si les discussions sont suffisamment approfondies, nous sommes tous suffisamment intelligents pour revenir vers vous pour des explications et des discussions avec le FC le cas échéant.

Aujourd'hui, le projet présenté est clair, c'est cette implantation-là. La volonté d'avancer dans cette réalisation est bien là : l'un ne contredit pas l'autre et je pense que l'on peut avancer parallèlement jusqu'à ce que l'on ait des réponses claires à donner à ce sujet-là.

Pour les autres points relevés concernant les doubles terrains, les doubles offres, l'utilité et les besoins du FC, la parole est donnée dans un premier temps à M. Cédric Seydoux.

M. Cédric Seydoux :

Bonsoir à tous,

Au niveau du choix que la commune a fait en concertation avec le FC, de faire un synthétique et un terrain naturel sur le site des Colombettes :

La situation actuellement est celle-ci : le FC utilise plus de 1'000 heures par année les terrains. Un terrain naturel permet au maximum 500 heures par année. Si l'on fait le calcul : 2 terrains naturels correspondent à 1'000 heures, ce qui veut dire que l'on fournit au FC une solution qui remplit les conditions actuelles.

L'objectif de la commune est d'anticiper son augmentation de population, de fournir un outil de travail à une société qui lui permet de se projeter vers l'avenir. Nous sommes donc partis sur la solution d'un terrain naturel et d'un terrain synthétique.

Il faut savoir que le terrain synthétique représente un coût de 1.8 mio, et un terrain naturel représente un coût de 1 mio, ce qui fait une différence entre les deux de CHF 800'000.-. En principe, un terrain synthétique reçoit un peu plus de subvention. Mais si on se base sur ces CHF 800'000.- : si on prend l'argumentation de baisser le coût, on peut faire deux terrains naturels, on présenterait un budget à 3 mio, ce qui ne répond pas aux attentes. Voici l'argumentation principale du choix des terrains.

La position du synthétique, qui n'est pas devant la buvette, a été choisie par le FC car le foot se joue principalement sur le gazon. L'hiver, on joue sur du synthétique, ou quand on n'a pas la possibilité en raison de la pluie, on joue sur le synthétique.

L'argumentation des coûts du FC Broc : la commune d'Hauterive a présenté à son assemblée communale la réalisation d'un terrain synthétique à la place de son terrain actuel qui était en pente, donc avec des fondations qui ne sont pas stables. La situation est similaire aux deux terrains de notre commune. Hauterive a demandé un crédit d'ouvrage de 1.8 mio, ce qui correspond à ce que l'on souhaite réaliser.

Concernant les coûts : une entreprise spécialisée a chiffré les coûts. Lorsque l'on passera à la réalisation, on fera un appel d'offre, le but étant de minimiser les coûts. Dans le budget présenté, les divers et imprévus sont estimés à CHF 300'000.-, la TVA est également estimée à CHF 300'000.-. Ce sont des coûts réels que nous défendons et que nous présentons pour le bien du FC.

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

M. Noam Rey :

Nous espérons avoir synthétisé nos arguments et donné les explications. L'Exécutif est à disposition en cas de complément souhaité.

La parole n'étant plus demandée, Mme Nathalie Romanens Scaiola clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit d'ouvrage concernant le réaménagement des terrains de foot du Stade des Colombettes est approuvée à la majorité, soit

- 17 oui
- 3 non
- 8 abstentions

2.1.6 Demande de crédit d'ouvrage :

Remplacement des pièges à balle et entretien de la ciblerie du stand de tir

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des explications données dans le message joint à la convocation.

Mme Nathalie Romanens Scaiola donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'accord du Conseil général pour un crédit d'ouvrage financé comme suit :

Financement

Par emprunt ou par liquidités	CHF	90'000.-
-------------------------------	-----	----------

Frais financiers

Intérêts estimatifs si emprunt 2 %	CHF	1'800.-
------------------------------------	-----	---------

Amortissements 5 %	CHF	4'500.-
--------------------	-----	---------

Charges annuelles	CHF	6'300.-
-------------------	-----	---------

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Remplacement des pièges à balle et entretien de la ciblerie du stand de tir

Demande de crédit d'ouvrage : CHF 90'000.-

La Commission financière émet un préavis favorable

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole est donnée à Mme Marie Levrat.

Mme Marie Levrat :

Je ne suis pas "tireuse", c'est donc un domaine que je ne connais pas, mais j'ai l'impression qu'avant de faire les pièges à balle, on devrait faire l'assainissement de la butte. Pourquoi est fait dans ce sens?

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

Et est-ce qu'il y a des subventions qui sont encore en vigueur et qui pourraient être obtenues pour un assainissement de la butte ?

Mme Nathalie Romanens Scaiola donne la parole à M. Sébastien Meyer.

M. Sébastien Meyer :

Bonsoir,

Concernant ce point, la commune s'occupe du remplacement des pièges à balle et de l'entretien de la ciblerie du stand de tir. Ce sont deux objets, avec la butte, qui sont indépendants l'un de l'autre.

Pour répondre à cette question : cet entretien doit absolument être fait pour les pièges à balle, et ceci rapidement, car ils sont dans un état qui n'est plus acceptable et plus utilisable. Nous disposons des rapports de l'officier fédéral de tir, qui demande de prévoir une intervention rapide. C'est la raison pour laquelle il a fallu faire le nécessaire rapidement.

Concernant la butte de tir : il n'est pas possible de répondre pour l'instant car le rapport ne nous est pas encore parvenu. Des ingénieurs travaillent actuellement pour l'assainissement de la butte de tir : tant que ce rapport n'est pas connu, il n'est pas possible de prendre position. Par contre, pour cet assainissement, la commune recevra des subventions.

Mme Marie Levrat :

Cela veut donc dire que si l'on assainit la butte après, on ne va pas rechanger les cibles ?

M. Sébastien Meyer :

Non, ce sont deux objets séparés.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie Mme Marie Levrat et M. Sébastien Meyer, et donne la parole à M. Jérôme Moret.

M. Jérôme Moret :

Madame la Présidente,

Chers-ères collègues,

Chers-ères membres du Conseil communal,

Juste quelques précisions : j'étais alors président de la société quand nous avons dû installer les tunnels anti-bruit en 2002. En 2009, nous avons dû installer ces pièges à balle. Nous avons jusqu'en 2020 pour faire ce travail : de ce fait, en les réalisant en 2009, nous étions sûrs que le jour où nous devions assainir la butte de tir, il y aurait des subventions cantonales et fédérales.

Normalement, les buttes de tir devaient être assainies au plus tard en 2025, et apparemment cela a été prolongé jusqu'en 2045. Donc, quoi qu'il arrive, étant donné que nous avons fait ces investissements à l'époque, les subventions seront obtenues pour l'assainissement de cette butte.

Voilà pourquoi, il n'y a rien encore d'officiel pour des assainissements.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Jérôme Moret. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit d'ouvrage concernant le remplacement des pièges à balle et l'entretien de la ciblerie du stand de tir est approuvée à l'unanimité.

2.1.7 Demande de crédit d'ouvrage :

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

Réfection du chalet des Portes d'Enbas

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des explications données dans le message joint à la convocation.

Mme Nathalie Romanens Scaiola donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'accord du Conseil général pour un crédit d'ouvrage financé comme suit :

Financement

Par emprunt ou par liquidités	CHF	1'290'000.-
-------------------------------	-----	-------------

Frais financiers

Intérêts estimatifs si emprunt 2 %	CHF	25'800.-
Amortissements 0 %	CHF	0.-
Charges annuelles	Fr	25'800.-

Il n'y a pas d'amortissement pour le patrimoine financier. Néanmoins une réévaluation pourra être refaite après 5 ans, selon l'art. 43 al. 3 de la Loi sur les finances communales.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Réfection du chalet des Portes d'Enbas

Demande de crédit d'ouvrage : CHF 1'290'000.-

La Commission financière émet un préavis favorable

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. Elle donne la parole à M. Marc Progin.

M. Marc Progin :

Mesdames, Messieurs,

Chers-ères collègues,

Le groupe le Centre remercie le Conseil communal d'avoir pris en compte nos remarques concernant la demande de crédit d'étude du Conseil général du 13 décembre 2023 concernant la partie réfection du chalet "ski-club". La participation financière du ski-club, ainsi que l'engagement de ses membres pour la rénovation du chalet est salué par notre groupe.

Concernant la partie du logement de l'armailli, le groupe le Centre invite le Conseil communal à analyser les besoins futurs de cette partie du chalet.

Le groupe le Centre soutiendra la demande de crédit d'ouvrage pour la réfection du chalet des Portes d'Enbas.

Au nom du Centre, Marc Progin.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Marc Progin. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

La demande de crédit d'ouvrage concernant la réfection du chalet des Portes d'Enbas est approuvée à l'unanimité.

2.2 Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune

Mme Nathalie Romanens donne la parole à M. Noam Rey.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour des budgets 2025 comme suit :

Budget de fonctionnement 2025 :

Total des charges : CHF 12'265'545.45

Total des revenus : CHF 11'273'980.85

Budget des investissements 2025 :

Total des charges : CHF 5'842'900.00

Total des revenus : aucun

portant le total net des investissements du patrimoine administratif demandés à CHF 28'470'183.00

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Avant de passer au préavis de la Commission financière, je tiens à relever un petit détail concernant le budget des investissements 2025.

En parcourant les différents chapitres et comptes, nous nous sommes aperçus d'un point au niveau du chapitre 72 (7201.5032.10 – raccordement EU Les Creux II, rénovation EP et EC et Route de la Chapelle) : tous les usagers de la route cantonale ont aperçu ces derniers temps que les travaux ont bien commencé, il n'y a aucun doute à ce sujet.

Par contre, à propos du budget 2025, il y a eu une petite erreur à mon avis : lors de l'établissement de ce budget, aucun montant n'a été mentionné dans les charges concernant ces travaux EU. En fait, un montant était prévu en 2024 (CHF 1'650'000.-) : il ne sera pas de cette importance car les travaux ont débuté qu'en août, et le montant sera donc reporté en 2025. Pas d'importance au niveau de l'amortissement puisque celui-ci débute lorsque les travaux sont terminés, mais peut-être un petit peu d'intérêt mais ce n'est pas significatif.

La Commission financière préavise favorablement le budget des comptes de résultat et des investissements 2025 et invite les membres du Conseil général à l'approuver.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

Les budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune sont approuvés à la majorité, soit :

- 22 oui

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

- 0 non
- 6 abstention

3. Mise à disposition d'un terrain et octroi d'un prêt aux RJG - approbation

M. Claude Thürler étant concerné par ce dossier en sa qualité de président du comité d'organisation des RJG, Mme Nathalie Romanens Scaiola lui demande de se récuser. L'intéressé s'exécute.

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des explications du Conseil communal.

Mme Nathalie Romanens Scaiola donne la parole à M. Noam Rey.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite votre accord pour la mise à disposition de la parcelle art. 847 (partiel) du Registre Foncier de Vuadens en faveur de l'Association des Rencontres de Jeunesses Gruériennes 2024, ainsi que l'octroi d'un prêt de CHF 500'000.-, sous réserve d'une convention pour la construction d'un bâtiment destiné à la Société de jeunesse de Vuadens.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière a pris connaissance des documents transmis concernant ce dossier et a obtenu des réponses à ses interrogations lors de la rencontre avec le Conseil communal le 4 décembre dernier.

Il est essentiel que le projet soit défini de manière rigoureuse en collaboration avec la commission de bâtisse, dans le respect strict du budget projeté. La Commission financière tient à rappeler l'importance d'une gestion financière maîtrisée et d'un suivi transparent, garantissant que les moyens engagés soient utilisés de manière responsable.

Confiance est donnée au Conseil communal pour superviser la bonne exécution de ce projet. Nous sommes convaincus que la commission de bâtisse saura faire preuve de la rigueur nécessaire tout au long du processus.

Le bâtiment projeté, tel qu'il a été présenté, pourrait également être mis à disposition d'autres sociétés de notre village à l'avenir, dans un esprit communautaire similaire à celui qui prévalait pour la ferme du foyer. La Commission financière prend note de cette possibilité et salue cette approche ouverte et inclusive.

Sur la base des informations disponibles, la Commission financière préavise favorablement la mise à disposition d'un terrain et l'octroi d'un prêt aux RJG 2024. Elle invite les membres du Conseil général à approuver cette demande.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. Elle donne la parole à M. François Genoud.

M. François Genoud :

Mesdames, Messieurs,

En premier lieu, le MI tient à féliciter le comité des RJG ainsi que toute la Société de jeunesse pour l'organisation remarquable de la magnifique fête du mois de juillet.

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

Nous tenons également à les complimenter pour leur volonté de consacrer une partie du bénéfice à la mise en place d'un nouveau local.

Dans un monde idéal, il aurait cependant été souhaitable de connaître le montant dudit bénéfice, afin que l'on soit sûr que la Société de jeunesse ne se mette pas en difficulté en raison d'une trop grande générosité.

De ce point de vue, si ce bénéfice n'était pas celui escompté, il serait dommage de devoir revenir devant le Conseil général pour une rallonge budgétaire.

Cela dit, on suppose que le montant proposé est raisonnable et le MI, par conséquent, votera en faveur de cette mise à disposition du terrain et de l'octroi du prêt demandé.

Au nom du MI, François Genoud.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. François Genoud et donne la parole à Mme Marie Levrat.

Mme Marie Levrat :

Je me rallie aux félicitations et aux remerciements : je pense que c'est un projet qui est super intéressant, aussi par rapport à la commune. Je pense que c'est très important de pouvoir investir cet argent comme ça.

J'avais une question au Conseil communal : pourquoi la réflexion inverse n'a pas été faite ? Si je comprends bien, la gestion des travaux reviendra à la société. Pourquoi pas l'inverse, à savoir que le Conseil communal pourrait s'occuper de gérer le projet en collaboration étroite avec les RJG, puis eux ensuite louer ou payer une location, ce qui revient en fait financièrement au même à la fin.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie Mme Marie Levrat et donne la parole à M. Noam Rey.

M. Noam Rey :

Effectivement, c'est une des pistes qui a aussi été explorée. L'argument principal pour cette présentation, c'est aussi que les RJG apporteront du matériel et des infrastructures qui leur appartiennent aujourd'hui. Cela fait plus sens de travailler avec ces infrastructures-là plutôt que de devoir opérer à une reprise de ces infrastructures, de devoir les intégrer dans un appel d'offre que l'on serait amené à faire au niveau de la commune.

Nous sommes bien conscients au sein du Conseil communal de la particularité de cet objet, et bien sûr que ce n'est pas la règle de présenter des objets sous cette forme-là. Mais pour l'Exécutif c'était important d'une part de battre le fer pendant qu'il était chaud, car il y a maintenant effectivement la possibilité pour la Société de jeunesse d'amener un capital qui permet de construire un bâtiment, et dans ce cadre-là pour aller rapidement mais pas précipitamment.

On a bien compris le message de la Commission financière qui nous demande d'être rigoureux et demande un suivi de ces travaux. C'est aussi pour avancer maintenant et utiliser ce capital et ce matériel, car si on rentre dans un processus communal, cela sera un peu plus long et on se retrouvera à moment donné avec des infrastructures que l'on ne pourra plus récupérer.

Comptablement et juridiquement parlant, c'est complexe de reprendre ces infrastructures au nom de la commune. Voilà pourquoi on a plutôt opté sur cette solution-là, mais bien entendu le dernier mot appartient au Conseil général.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Jérôme Moret.

M. Jérôme Moret :

Le groupe UDC aimerait savoir concernant ce projet de locaux pour la jeunesse, s'il va également être profitable aux autres sociétés villageoises, ou s'il va être attribué seulement à la Société de jeunesse.

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

M. Noam Rey :

Ce sera réglé par une convention, qui dit très clairement au point 4 : La Société de jeunesse disposera d'une utilisation prioritaire du bâtiment. En cas de besoin de la commune, cette dernière pourra requérir l'utilisation du bâtiment pour d'autres sociétés du village.

Par ailleurs, dans la convention, nous avons aussi mis des surfaces définies au m2 au rez-de-chaussée et, le cas échéant, à l'étage. Comme vous l'avez aussi compris, la demande de permis de construire n'a pas encore été déposée. C'est le permis de construire qui définira finalement ce que l'on peut concrètement construire sur le site, et en fonction de cette surface-là on définira les besoins clairs de la jeunesse et le cas échéant s'il y a un besoin communal d'une société du village.

Cet article-là, et nous en avons parlé en toute transparence avec le comité des RJG et le groupe de travail constitué, prévoit s'il y a des manifestations dans le village qui nécessitent la même chose que la ferme du foyer (cela a bien été dit par le Président de la Commission financière) et s'il faut mobiliser des locaux pour des infrastructures ou préparer des décorations. C'est aussi le but de conventionner cela et que la Société de jeunesse ait la flexibilité de laisser ses locaux pour ces manifestations.

Donc on a dans tous les cas cet esprit : le parallèle avec la ferme du foyer est un très bon exemple. Et comme elle n'existe plus, et qu'il n'y a pas d'autres possibilités aujourd'hui, ce sera un très bon compromis à notre avis pour régler les manifestations à venir et les besoins futurs des sociétés villageoises.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Alain Genoud.

M. Alain Genoud :

Pour ma part je n'ai pas d'autre question, mais j'encourage tout le Conseil général à accepter ce projet. Je pense qu'il a été bien pensé, bien ficelé et la Société de jeunesse a absolument besoin de ces locaux aujourd'hui.

Donc je vous encourage à accepter ce projet.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Alain Genoud. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La mise à disposition d'un terrain et l'octroi d'un prêt aux RJG est approuvé à l'unanimité.

M. Claude Thürler reprend sa place et est informé de la décision du Conseil général. Mme Nathalie Romanens Scaiola lui donne la parole.

M. Claude Thürler :

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Au nom de l'Association des Rencontres de Jeunes, et en particulier de la jeunesse, je peux vous remercier pour la confiance accordée.

4. Règlement relatif à la gestion des déchets – approbation

Chacune et chacun a pu prendre connaissance dudit règlement ainsi que des explications du Conseil communal.

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

Mme Nathalie Romanens Scaiola ouvre la discussion et donne la parole à M. François Morand.

M. François Morand :

Nous autres agriculteurs, co-signataires, avons été reçus par une délégation du Conseil communal et nous avons eu une discussion constructive sur le règlement relatif à la gestion des déchets.

Nous avons trouvé un accord donnant satisfaction à toutes les parties. Nous pouvons dès lors approuver ce nouveau règlement tel que présenté.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. François Morand. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

Le règlement relatif à la gestion des déchets est approuvé à l'unanimité.

5. Règlement relatif à la taxe sur la plus-value – approbation

Chacune et chacun a pu prendre connaissance dudit règlement ainsi que des explications du Conseil communal.

Mme Nathalie Romanens Scaiola ouvre la discussion et donne la parole à M. Vincent Genoud.

M. Vincent Genoud :

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

Nous pouvons nous réjouir en effet qu'une partie de cette taxe revienne à futur dans les caisses communales.

Pour l'article 2, concernant le taux, il est simplement mentionné : "La taxe communale s'élève à 25 % du prélèvement cantonal". Il aurait peut-être été judicieux de rajouter une phrase précisant que la taxe prélevée par la commune est soustraite à la taxe cantonale. La facture totale restera identique pour les propriétaires soumis à la taxe sur la plus-value. Le total ne dépassera pas les 20% prévus par la loi. L'article 3 du règlement soumis à notre approbation "Affectation de la taxe communale" nous informe d'une liste de mesures qui peuvent notamment être financées par le biais de la taxe communale. La commune a donc le choix de déterminer les objets qu'elle envisage de financer.

Sous le point a) de l'article 3 du règlement communal on mentionne : "Les indemnités pour cause d'expropriation matérielle découlant des mesures d'aménagement". J'aimerais savoir comment ce point sera appliqué dans le cas où un propriétaire privé allait toucher d'éventuelles indemnités versées par le canton et à futur également par la commune. Y-a-t-il un devoir de la commune à financer une partie de cette indemnité à partir du moment où elle encaisse une partie de cette taxe sur la plus-value ? Et si oui selon quelle clé de répartition ?

Ou alors peut-on utiliser nos fonds avant tout pour d'autres objets d'intérêts généraux listés sous l'article 3 en évitant ce point a) du règlement ?

Enfin si j'ai bien compris, le Conseil communal décide de l'utilisation des moyens de financement pour les objets mentionnés à l'article 3, sous réserve des compétences financières du Conseil général. Est-il prévu d'en débattre au sein de la Commission d'aménagement quant à la priorisation des projets pouvant bénéficier de ces fonds ?

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Vincent Genoud et donne la parole à M. Patrick Dumartheray.

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

M. Patrick Dumartheray :

Bonsoir à tous,

Voici les réponses aux points soulevés :

Concernant l'article 2 : il s'agit d'un article type, qui est utilisé par toutes les communes. Mais je confirme que, sur la taxe prélevée, il y a $\frac{1}{4}$ de la taxe qui revient à la commune. Si la commune n'a pas de règlement, ce $\frac{1}{4}$ sera de toute façon encaissé par le canton. Cela ne change rien pour le contribuable, comme indiqué dans l'explication.

Par rapport aux indemnités : il faut savoir qu'en premier lieu c'est le canton qui va indemniser. Les personnes qui seraient touchées par ces mesures demanderaient une indemnisation à la commune, et celle-ci serait remboursée par ce fonds au fur et à mesure qu'il se remplit avec l'encaissement de la taxe cantonale. Une commune a également la possibilité de verser des indemnités supplémentaires (on appelle cela "entente entre la commune et le propriétaire"), et c'est là que ces indemnités indiquées à l'art. 3 It a interviendraient pour des ententes libres qui ne seraient pas financées par le fonds communal.

La mise en œuvre : difficile à dire. D'après ce que j'ai entendu, il n'y a encore eu aucune demande d'indemnisation au niveau du canton, donc logiquement pas dans une commune. Cette loi est très récente : il faut se laisser le temps de voir comment cela va se passer avec la pratique, voire peut-être qu'il y aura une jurisprudence qui va sortir sur la manière de traiter. Donc en fonction des éléments futurs, nous mettrons à profit les commissions compétentes, dont la Commission d'aménagement.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Patrick Dumartheray. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

Le règlement relatif à la taxe sur la plus-value est approuvé à l'unanimité

6. Règlement de police : attribution d'un mandat externe – approbation

Chacune et chacun a pu prendre connaissance du message et des explications du Conseil communal.

Mme Nathalie Romanens Scaiola ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

L'attribution d'un mandat externe pour l'application du règlement de police est approuvée à l'unanimité.

7. Demande de délégation de compétence – vente de la parcelle art. RF 838, secteur "Chemin du Maupas"

Chacune et chacun a pu prendre connaissance du message et des explications du Conseil communal.

Mme Nathalie Romanens Scaiola donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames, Messieurs,

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen de la demande susmentionnée relative à la vente d'une surface de 779 m² sur le numéro de parcelle 838, secteur "Chemin du Maupas".

La Commission financière préavise favorablement cette demande.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. Elle donne la parole à M. Marie Levrat.

Mme Marie Levrat :

Je prends la parole pour cet objet et surtout le suivant, mais comme c'est la même systématique pour les deux, je m'exprime maintenant.

Peut-être que vous le savez, au niveau du canton, on essaye de faire une politique du logement qui est active, à savoir que les collectivités publiques se mettent à réfléchir sur le type de logement qu'elles veulent, sur les surfaces qu'elles ont encore à disposition notamment en main des communes, en main du canton mais aussi des communes. Certaines communes commencent à le faire et d'autres un peu moins. Ma question, qui va dans ce même sens, est de savoir pourquoi on ne prévoit pas un droit de superficie plutôt qu'une vente ? A savoir qu'il est plus facile ensuite de récupérer finalement le terrain et surtout on a une possibilité d'influencer beaucoup plus le type de logements que l'on veut au centre de la commune.

Je parle pour cet objet mais spécialement pour celui d'après où c'est à mon avis un terrain stratégique pour la commune et qui ferait un bon outil de la politique active du logement de la commune de Vuadens.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie Mme Marie Levrat et donne la parole à M. Noam Rey.

M. Noam Rey :

Pour répondre à Mme Levrat, et de manière globale, le terrain art. 838 du Maupas, vous l'aurez compris, n'est pas un terrain stratégique pour le Conseil communal : le quartier est très bien, certainement beaucoup de gens seront intéressés à s'installer ici, mais ce n'est pas un endroit avec une autre affectation envisageable. Mettre au milieu d'un quartier de villas un droit de superficie, en terme de politique globale, cela n'a pas beaucoup de sens en soi.

Pour le terrain du Pré de la Cure : ce droit de superficie est un outil que le Conseil communal a gardé. La délégation de compétence, et j'anticipe sur le prochain objet, si elle est accordée est la première étape car le Conseil communal reviendra de toute manière vers le Conseil général avec l'investisseur, ou la personne, ou l'entité qui aurait répondu à tous les critères pour acheter le Pré de la Cure.

Le Conseil communal a mis, dans le cadre du PAD, l'option aussi de mettre une partie en droit de superficie (plutôt vers le bas du quartier où se trouve la cure), de manière à ce que l'on puisse avoir des logements plus abordables : vous restez propriétaire et vous devez acquérir le bâtiment, par contre avec un droit de superficie sur 99 ans. Pour ce faire, on a demandé au bureau qui nous accompagne dans ce projet de prendre des cas concrets. Et est-ce que le marché est prêt à absorber cela aussi, car tout le monde n'est pas prêt à acheter un appartement ou un logement avec un droit de superficie. Mais il semblerait que de plus en plus, aussi dans les villages, cela commence à prendre le dessus.

A ce sujet, nous sommes allés visiter un projet fait sous cette forme-là sur la Riviera : la commune avait le foncier et une caisse de pension avait construit l'immeuble, avec un droit de superficie ce qui permettait d'avoir des loyers un peu plus abordables.

Donc j'ai envie de vous répondre non pour la première partie, oui pour la partie Pré de la Cure mais avec un mixte car on ne peut pas non plus arriver avec trop de logements sur le marché avec un droit de superficie. La réalité ce sont les acquéreurs, et il n'y aura peut-être pas un marché pour autant de logement avec un droit de superficie. Donc nous sommes dans une proposition mixte.

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

Sachez qu'un droit de superficie, pour les finances communales, est tout autant intéressant puisqu'une rente entre pendant 99 ans, qui permet aussi des rentrées financières supplémentaires dans les comptes de la commune.

Donc c'est une piste que l'on a en ligne de mire et que l'on va concrétiser durant cette phase "processus de vente – parcelles de la Cure".

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Noam Rey. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de délégation de compétence pour la vente de la parcelle art. RF 838, secteur "Chemin du Maupas" est acceptée à l'unanimité.

8. Demande de délégation de compétence – processus de vente des parcelles "Pré de la Cure"

Chacune et chacun a pu prendre connaissance du message et des explications du Conseil communal.

Mme Nathalie Romanens Scaiola ouvre la discussion et donne la parole à M. Vincent Genoud.

M. Vincent Genoud :

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

A la lecture de cette demande je me réjouis de constater qu'en date du 19 août courant, la DIME a enfin retourné à la commune son préavis de synthèse sur l'examen préalable de ce dossier.

Il est mentionné que les remarques principales formulées par celle-ci ont été analysées par la Commune avec l'aide de ses mandataires et que ces dernières ne sont pas de nature à remettre en cause l'essence même du projet et pourront faire l'objet d'adaptations ou de corrections mesurées de la part des potentiels futurs investisseurs dans le cadre de la mise à l'enquête publique du PAD.

Je ne veux pas me faire l'avocat du diable, mais serait-il possible de connaître brièvement les remarques principales formulées par la DIME ? Je suis tout de même soucieux de lire qu'ils pourront faire l'objet d'adaptations ou de corrections. L'inquiétude est d'autant plus grande qu'il s'agit d'un projet conséquent qui se situe dans le Sud du canton, zone quelque peu éloignée de notre capitale et de ces différents offices qui regardent jalousement le développement de notre région. La dernière révision de notre PAL peut le démontrer.

Pourquoi cette question me direz-vous ? Car à la lecture du document transmis sur la planification 2025-2029, nous constatons que l'évolution du capital propre non affecté s'améliore fortement en 2029, ceci probablement en lien avec la future vente des terrains du Pré de la Cure. Sans cette rentrée extraordinaire, la situation financière de la commune serait différente et bon nombre d'investissements que nous planifions seront difficiles à réaliser. Il aurait été intéressant de connaître également la prévision de la marge d'autofinancement calculée jusqu'en 2034 comme cela a été fait pour l'évolution du capital propre.

En effet, selon la planification des investissements 2025-2029, la commune envisage près de 20 mio supplémentaires à investir pour différents projets. Dans ce contexte il est évident que ne pouvons pas nous permettre d'imaginer le report d'une vente des terrains du Pré de la Cure en lien avec des contraintes supplémentaires imposées par la DIME et qui pourraient freiner certains investisseurs.

Les charges liées explosent et continueront à augmenter avec le développement de notre population villageoise, de la région et de ses besoins en infrastructures : nous l'avons déjà mentionné auparavant. A la lecture de la presse de la semaine dernière qui s'inquiète attentivement de la situation financière

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

de notre voisin bullois, on a le sentiment que dans la commune de Vuadens il fait bon vivre et que notre futur s'annonce radieux, ce qui est d'ailleurs très favorable, je tiens à le mentionner.

Mais restons donc extrêmement vigilants à l'avenir, n'ayons pas peur également de challenger chaque année de manière précise nos charges de fonctionnement non liées et d'adopter une stratégie d'investissements prudente et en tenant compte des perspectives claires quant à l'échéancier prévu pour la vente du terrain du Pré de la Cure.

Je me permets donc de revenir à ma question en lien avec cet objet : serait-il possible de connaître brièvement les remarques principales formulées par la DIME sur le développement du Pré de la Cure?

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Vincent Genoud et donne la parole à M. Patrick Dumartheray.

M. Patrick Dumartheray :

Voici les remarques formulées :

- le patrimoine : il est indiqué une absence d'harmonisation avec la bâti existant. En gros : le quartier est trop moderne par rapport à la présence de l'église ou d'un bâtiment ancien tel que la Croix-Blanche à côté. Il faudra donc définir des mesures d'harmonisation
- la mobilité : il est demandé de fournir un plan d'infrastructure de la mobilité, qui était à leurs yeux absent
- IBUS : un IBUS de 1.3 a été prévu, qui nous paraissait suffisant par rapport à l'harmonisation de ce quartier. Le canton préavise un IBUS de 1.5, en oubliant par là que la Commune a encore la maîtrise de son développement
- harmonisation de l'architecture sur l'ensemble du périmètre : on est en relation avec ce que le canton appelle "la place de l'église" (zone devant l'église) pour permettre l'accès à la zone
- nature et forêt : on doit revoir, voire augmenter les volumes verts

Voici en résumé les éléments principaux

M. Vincent Genoud :

Merci pour les réponses, mais je ne suis d'autant pas plus très rassuré car je n'ai pas l'impression que ce sont simplement des adaptations ou corrections mesurées. J'espère que l'on n'aura pas à faire à un Ballenberg, si on doit se confronter à la situation de la Croix-Blanche.

Ce qui m'inquiète un peu, c'est le plan de circulation : c'est tout de même un point critique, qui avait déjà été mentionné aussi dans la réalisation de Valtraloc, avec la sortie entre le bâtiment de la Paroisse et la Croix-Blanche, qui était aussi vraiment un point critique.

M. Patrick Dumartheray :

Une petite précision : la zone dont parle M. Vincent Genoud n'est pas dans le périmètre du PAD. Par plan de mobilité, le canton parle surtout de l'accès à l'intérieur de la zone et la sortie ce qui est appelé "la place de l'église".

M. Vincent Genoud :

A quel délai, quel horizon de temps le Conseil communal imagine pouvoir répondre aux demandes de la DIME pour pouvoir envisager la vente de ce terrain ?

M. Patrick Dumartheray :

Cela va dépendre de la manière de procéder. Si l'on procède à un appel d'offre, les travaux pourront être faits d'entente avec le futur acquéreur. Donc cela va dépendre du calendrier qui sera fixé entre tous les partenaires.

M. Noam Rey :

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

Pour rassurer M. Vincent Genoud : les prix qui sont mentionnés dans la planification financière font l'objet d'une expertise. On n'est pas au franc près par rapport aux expertises car on ne veut pas les publier : c'est une information que l'on garde au niveau du Conseil communal sinon on ne serait plus du tout crédible en cas d'appel d'offre.

Par contre, les expertises avaient été faites sur une base, un indice, qui était dans le cadre du MEP (1.3). La demande, qui est une recommandation et non pas une exigence du canton dans le cadre d'une demande préalable (ce n'est pas une enquête définitive) concernant l'indice de 1.3 à 1.5 pourrait faire peur : on pourrait penser que l'on restreint le droit à bâtir. Mais la commune avait déjà fait des expertises à l'époque sur la base de 1.3. Cela ne péjore donc pas le prix et la valeur du terrain. Il est clair que si vous réduisez les indices sur un terrain, vous faites réduire la valeur. Mais comme indiqué, nous avons pris la base de 1.3 non pas l'inverse. Cela peut donc déjà vous rassurer.

Pour compléter les propos de M. Patrick Dumartheray : si le Conseil communal vient pour une délégation de compétence, c'est pour à la rentrée, à partir du 15 janvier, que l'on puisse démarrer le processus. L'Exécutif a envie d'avancer, cela fait des années que l'on discute de ces terrains, il y a quelques anciens prédécesseurs ou gens de la Paroisse avec qui à l'époque on avait entamé les discussions. Ce sujet est sur la table du Conseil communal depuis longtemps : il est clair que les discussions et échanges avec le canton nécessitent bien des allers-retours. On voit que la demande préalable a pris du temps concernant le PAD, mais on a vraiment aussi envie d'avancer. Comme déjà indiqué, le but est de démarrer en janvier, dans l'idéal de boucler ce dossier durant cette législature une fois pour toute. Ce serait une très bonne chose et je pense que la planification financière, sous l'aspect général, avait lissé mais sans connaître encore le marché sur plusieurs années la vente. On peut s'y tenir, d'une part car l'on a pris des prix plutôt prudents, et d'autre part on va avancer.

Il y a un réel besoin : après la parcelle 838, dont la délégation de compétence pour la vente a été acceptée, il n'y a plus beaucoup de parcelles à vendre à Vuadens. Tout le monde fait le même constat dans cette salle. La prochaine étape est donc le Pré de la Cure et la commune va travailler sur ce dossier l'année prochaine. Il est également prévu de rencontrer le canton pour bien clarifier l'indice de 1.3, qui fait l'objet non pas d'un lapin que l'on a sorti d'un chapeau mais de longues réflexions du groupe de travail de l'époque qui avait fait le MEP. On ne voulait pas trop densifier pour éviter des situations que l'on avait eues par le passé. Le canton met la pression en disant que l'on doit densifier, donc ce sera un jeu d'équilibrisme mais on ira convaincre le canton. Comme l'a dit M. Patrick Dumartheray, l'indice est de la compétence, encore, de la commune.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Noam Rey. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de délégation de compétence pour le processus de vente des parcelles "Pré de la Cure" est acceptée à l'unanimité

9. Modification de la limite communale entre Vuadens (art. RF 579) et Bulle (art. RF 708) - secteur "Le Dally" – approbation

Chacune et chacun a pu prendre connaissance du message et des explications du Conseil communal.

Mme Nathalie Romanens Scaiola ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

La modification de la limite communale entre Vuadens (art. RF 579) et Bulle (art. RF 708), secteur "Le Dally" est acceptée à l'unanimité.

10. Planification financière 2025-2029

Mme Nathalie Romanens Scaiola donne la parole à M. Noam Rey.

M. Noam Rey :

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Nous avons déjà évoqué le sujet de la planification à plusieurs reprises ce soir. Ce sera mon mot de conclusion pour cette partie financière, mais j'avais préparé un petit message à vous transmettre :

Le Conseil communal a transmis au Conseil général la planification ainsi que ses mises à jour, conformément aux articles 5 et 6 de la Loi sur les finances communales. Cette planification, adoptée lors de la séance du Conseil communal du 5 novembre 2024, a pour objectif de présenter l'évolution prévisible des charges et des revenus de fonctionnement, tout en illustrant l'impact des investissements réalisés, en cours ou envisagés.

Bien que cette planification ne soit pas une reproduction exacte des budgets à venir, elle offre une vision précieuse pour estimer la capacité et la solidité financière du ménage communal.

Après 5 ou 10 ans, le capital propre non affecté reste positif dans les deux projections, ce qui témoigne de la robustesse financière de la commune. Les investissements totaux projetés atteignent 45 millions de francs environ sur les 10 prochaines années. Leur financement est assuré, mais leur réalisation dans des délais raisonnables demeure un défi. Ce défi est accentué par des facteurs externes, on en a évoqué, tels que les exigences croissantes en matière de réglementation d'aménagement, les procédures administratives, les recours, et les délais inhérents aux travaux.

L'engagement d'un collaborateur supplémentaire au département technique a permis d'intensifier le rythme de la planification, du suivi, et de la mise en œuvre de ces projets, renforçant ainsi notre capacité à répondre à ces défis.

En conclusion, la projection actuelle pour 2034 montre un capital propre non affecté de 8 millions de francs, un chiffre qui témoigne de la gestion prudente et durable de nos finances.

Je vous remercie pour votre attention, et j'ai terminé pour les finances.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Avec le plan financier à 5 ans, les autorités disposent d'un outil de planification qui offre une vision à moyen terme des possibilités financières de la commune.

La Commission financière relève que l'administration communale a procédé cette année à une planification de qualité aussi complète qu'utile.

Comme relevé dans notre préavis du budget de compte de résultat 2025, nous invitons l'Exécutif à poursuivre une politique budgétaire rigoureuse afin d'éviter la banalisation des déficits budgétaires annuels.

Au nom de la Commission financière :

Isabelle Sebastiani, Secrétaire

Bernard Sudan, Président

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion.

11. Désignation de l'organe de révision pour les années 2025 - 2027

Mme Nathalie Romanens Scaiola donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Commune de Vuadens procède au renouvellement de son organe de révision pour les comptes annuels à partir de l'exercice 2025.

Cette procédure concerne les entités suivantes :

a) La Commune de Vuadens, y compris le Fonds Louis Guigoz

b) Le Syndicat Joretta

C'est ainsi que la Commission financière a formulé, comme le prévoit l'art. 97c de la Loi sur les communes, une demande d'offres auprès de plusieurs prestataires.

Après une analyse approfondie, la Commission financière recommande de confier ce mandat à Gefid Conseils SA, basée à Marly, qui nous a formulé une offre pour un montant de CHF 8'600.-.

Cette société se distingue par sa connaissance approfondie des finances publiques et son expérience dans la révision des comptes communaux. Gefid Conseils SA possède les compétences nécessaires pour garantir un audit rigoureux et conforme aux normes MCH2. Ses références solides dans d'autres communes du canton de Fribourg confirment sa capacité à remplir ce mandat de manière fiable et efficace.

En conclusion, la Commission financière vous invite à désigner la société Gefid Conseils SA en qualité d'organe de révision pour les années 2025 à 2027 et vous remercie pour votre confiance.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

L'attribution du mandat d'organe de révision pour les années 2025 – 2027 à Gefid Conseils SA est approuvé à l'unanimité

12. Proposition : étudier une solution qui favorise la transition et l'indépendance énergétique pour la commune et ses habitants

Le bureau du Conseil général a estimé recevable la proposition formulée lors de la séance du Conseil général du 15 mai 2024 par M. Isabelle Sebastiani pour le groupe Mouvement Indépendant.

Mme Nathalie Romanens Scaiola donne la parole à Mme Isabelle Sebastiani pour un éventuel complément d'information.

Mme Isabelle Sebastiani :

Chers-ères collègues,

Je vous ai adressé un court message pour vous donner un petit feedback pour vous dire ce qui s'était passé depuis le dépôt de cette demande. En l'occurrence, ce soir, on a vraiment l'occasion de

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

transmettre une proposition qui vise à étudier une solution favorisant la transition énergétique de notre village.

Le Conseil communal a démontré déjà son intérêt en inscrivant ce dossier à l'ordre du jour de la Commission de l'énergie plusieurs fois. Ladite commission a d'ailleurs déjà aussi eu l'occasion de rencontrer la société Inergia. Des exemples réussis, tel que Rossinière et Henniez, doivent nous inciter à explorer des solutions qui nous permettront de nous rapprocher des objectifs cantonaux et fédéraux qui sont fixés en la matière.

L'objectif est de tendre vers l'indépendance énergétique dans notre village, avec nos propres ressources. Il est aussi important de souligner que toute la phase d'analyse jusqu'à l'établissement de la feuille de route se fait sans engagement financier, et que toute réalisation sera de toute façon soumise au vote du Législatif en cas d'intérêt.

Il est donc cohérent de simplement transmettre cette proposition au Conseil communal pour qu'il puisse continuer dans ses réflexions avec la Commission de l'énergie.

Je remercie mes collègues du Conseil général de la transmettre **formellement** ce soir au Conseil communal.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie Mme Isabelle Sebastiani, et ouvre la discussion. La parole est donnée à Mme Marie Levrat.

Mme Marie Levrat :

Je vous remercie pour la proposition. Sur le **fonds**, je trouve que c'est important de réfléchir à une transition énergétique. Je reviendrai là-dessus, car je pense que cela devrait se faire sur un contexte qui est plus global et pas uniquement sur la transition énergétique, mais je pense que c'est une bonne idée d'étudier une transition énergétique.

Par contre, sur la forme, j'ai une question, et en fonction de la réponse j'aurai potentiellement un problème. En fait, on demande, si j'ai bien compris, à une société en particulier de nous aider dans cette transition énergétique. Et c'est là que cela coïncide pour moi, parce qu'en fait on ne devrait pas le lier à une société en particulier. Ce n'est pas de la compétence du Conseil général de dire qu'on aimerait cette société avec ces personnes-là pour faire cette transition énergétique-là.

Donc j'ai une question au MI : est-ce que la proposition est d'étudier une solution pour la transition énergétique de manière globale en laissant la liberté au Conseil communal de choisir et finalement de faire totalement autre chose qu'avec cette société, ou de continuer avec cette société, ou bien la proposition c'est celle de prendre cette société-là et pas une autre pour la transition énergétique ? Et si c'est le 2^{ème} cas, j'aurai un problème parce que ce n'est pas de la compétence du Conseil général, et que le Conseil communal doit pouvoir lui-même choisir quelle est la proposition qu'il juge la meilleure, vraisemblablement quelle est l'offre qu'il juge la meilleure.

Il y a aussi une question qu'il faut se poser : dans quel cadre on l'a fait. J'avais je crois déjà pris la parole la dernière fois en disant : je pense que ce serait intelligent de le faire dans le cadre d'un plan climat. Vous avez vu peut-être que Villars-sur-Glâne a présenté et a accepté son plan climat qui fait 80 pages (on n'est pas obligé de faire autant que cela), qui a notamment des éléments sur la transition énergétique mais d'autres éléments sur la biodiversité, sur le vivre ensemble. Il y a énormément d'éléments : je vous invite à aller voir.

Je pense que ce serait intéressant de se pencher sur la transition énergétique dans ce cadre-là, d'autant plus si on fait un plan climat au niveau communal, on a un financement qui vient du canton. C'est la nouvelle loi qui est entrée en vigueur au début de cette année 2024, et qui accorde un financement aux communes qui présentent un plan climat et qui en font la demande.

Je reviendrai je pense dans un 2^{ème} temps pour faire cette proposition d'un plan climat communal, qui pourrait notamment englober une réflexion sur la transition énergétique.

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

Mme Isabelle Sebastiani :

Je peux largement rassurer Mme Levrat, si vous relisez simplement l'objet de ma proposition, qui s'intitule bien "Etudier une solution qui favorise la transition et l'indépendance énergétique pour la commune et ses habitants". Donc cela s'arrête là. Ensuite, libre au Conseil communal en effet d'explorer les pistes, de voir ce qu'il souhaite faire. C'est aussi au sein de la Commission de l'énergie que cela va se discuter, mais la proposition porte vraiment sur cet aspect-là et ne définit en rien la manière dont cela devra être fait. C'est à la charge finalement du Conseil communal de revenir devant le Conseil général avec un projet.

Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie Mme Isabelle Sebastiani et donne la parole à M. Claude Thürler.

M. Claude Thürler :

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

Le développement de notre société, de l'industrie, du confort et de la qualité de vie a été grandement amélioré avec l'arrivée de l'électricité au début des années 1900. Aussi, lorsque cette dernière vient à manquer, un vent de panique souffle comme l'année que nous avons vécue. Il est donc très important de s'en préoccuper et d'utiliser les ressources avec efficacité.

La loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LapEI) est entrée en vigueur en 2007. Cette loi régit désormais tout le secteur de l'électricité, de la production à la vente, en passant par la distribution. Cette loi a apporté plusieurs changements structurels. Toute compétence législative dans le secteur électrique revient à la Confédération et aux cantons, ces derniers étant compétents pour l'attribution des aires de desserte notamment. Les communes n'ont plus le droit de légiférer dans le domaine.

Les nouvelles lois sur l'approvisionnement en électricité, loi sur l'énergie ou loi sur les énergies renouvelables, issues du fameux "Mantelerlass" durement négocié au Parlement fédéral, entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2025. De nombreuses améliorations ont été incluses notamment pour le développement des énergies renouvelables, ainsi que pour le partage de l'énergie dans les communautés locales (communautés locales virtuelles, regroupement pour la consommation virtuelle, comité électrique local, etc... et autres inventions du Parlement fédéral) et seront progressivement déployées d'ici 2027.

A Vuadens, en tant qu'entreprise d'approvisionnement, c'est Groupe E qui dispose directement de la mission de service public d'acheminer l'électricité dans toute sa zone de desserte. Avec un distributeur de référence en Suisse, nous ne sommes clairement pas dans un désert électrique ou énergétique. Ils proposent d'ailleurs toutes les options liées à la nouvelle loi (cela peut faire rire que je dise cela !)

Pourquoi voulons-nous créer une nouvelle société "énergétique" spécifique potentiellement, dans les options proposées mais non décidées, tel que présenté en annexe du message, alors que nous comptons plus de 600 GRD en Suisse (si l'on compte 2'200 communes, je vous laisse compter l'efficacité que provoquera ce genre de solution), qui est souvent relevé comme un nombre trop important générant de l'inefficacité. Êtes-vous prêts à assumer les risques de commercialisation de l'énergie lorsque le prix est de – CHF 14.- le kWh (- CHF 14'000.- par MWh) comme le 14 avril 2024 ? Est-ce que le citoyen de notre commune doit assumer le cautionnement de cette opération et est-ce que nous sommes prêts à l'avenir à cautionner la création d'autres sociétés privées ?

Nous encourageons donc l'ensemble du Conseil général à rejeter cette proposition pour économiser du temps au Conseil communal en raison des risques liés au marché de l'électricité ainsi qu'au cautionnement de cette société exigé par notre commune.

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

Mme Isabelle Sebastiani :

Je veux juste rassurer M. Thürler : l'idée n'est pas de faire une usine à gaz, sans mauvais jeu de mot, mais c'est qu'en l'occurrence simplement le Conseil communal prenne cette thématique au sein de son Exécutif et au sein de la commission dédiée, donc la Commission de l'énergie.

On n'est pas là pour définir où, quand, comment. C'est vraiment le Conseil communal et la Commission de l'énergie qui simplement, en temps voulu, quand ils auront trouvé une solution qui leur convient, qui leur semble pertinente. Peut-être que simplement ils reviendront avec l'idée qu'il n'y a pas d'amélioration à apporter. Mais je pense tout de même que cela vaut la peine de mettre ce dossier sur la table et que le Conseil communal puisse étudier si des solutions sont possibles pour tendre vers les objectifs autant cantonaux que de la Confédération.

Vous parliez aussi par rapport à la loi qui a été votée : cela correspond aussi, pour que l'on soit clair, au dernier kilomètre qui à l'époque était pour Swisscom pour la téléphonie, où finalement l'ouverture se fait aussi pour tout ce qui est de la transmission de l'énergie. Donc cela peut peut-être ouvrir d'autres solutions.

Je ne suis pas experte évidemment par rapport à M. Claude Thürler, je ne peux pas discuter dans les mêmes niveaux de compétence. Par contre, j'ai le souhait que la commune empoigne ce genre de dossier et puisse nous proposer éventuellement des choses toujours dans l'idée de tendre justement vers ces objectifs qui sont fixés par la Confédération et le canton.

Mme Nathalie Romanens Scaiola donne la parole à Mme Nicole Berset.

Mme Nicole Berset :

C'est bien clair que nous comprenons bien la proposition qui est effectivement d'étudier la transition de l'indépendance. Par contre, vous mentionnez justement qu'il y a cette entreprise. Est-ce qu'il faut faire une proposition pour cette entreprise ou c'est simplement pour améliorer l'indépendance énergétique de la commune ? C'est pour cela que c'est compliqué de comprendre la demande.

Mme Isabelle Sebastiani :

Je vais répondre la même chose que tout à l'heure : la réponse est dans l'intitulé. Je n'ai aucune attente vis-à-vis du Conseil communal sur ce qu'il doit faire, ce n'est loin pas moi qui dois lui dire ce qu'il doit faire. En l'occurrence nous sommes uniquement le Législatif, pour rappel.

Donc, en l'occurrence, ce que l'on demande c'est d'étudier une solution. C'est simplement cela. Ensuite on verra bien ce qui sera proposé, ce qui sera fait, mais en l'occurrence je pense qu'il y a eu quand même un intérêt du Conseil communal si il a de lui-même mis ce point à l'ordre du jour de la Commission de l'énergie. Et en l'occurrence on peut très bien refuser cette proposition ce soir : ce serait simplement peut-être électoraliste ou très politique. Mais en l'occurrence je pense que le Conseil communal va quand même continuer à investiguer et reviendra vers nous avec des propositions.

Donc, libre à chacun, mais en l'occurrence le dossier est déjà dans les mains de la Commission de l'énergie. S'il est pertinent, je pense que c'est eux qui reviendront vers nous.

M. Claude Thürler :

Je tiens juste à relever le point que Mme Marie Levrat a soulevé avant : c'est vrai que c'est un point intéressant et c'est une piste qui est probablement plus accessible que l'autre domaine que je connais relativement bien.

Juste pour donner quelques indications sur la transition énergétique : il faut savoir qu'aujourd'hui, si on regarde le canton de Fribourg par rapport aux objectifs 2035 et 2050 de la stratégie nationale, formellement par rapport à l'énergie renouvelable concernant l'électricité, nous sommes en avance. Ce qui d'ailleurs pose des problèmes d'inéquation de l'offre et de la demande, puisqu'à certains

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

moments de la journée, particulièrement en été, on a beaucoup plus d'énergie que nécessaire sur les réseaux, ce qui provoque justement ces mouvements de prix négatifs.

La problématique de la transition énergétique : chacun a une mission, et les communes de se doter d'éléments comme des objectifs climatiques, je pense que c'est une bonne chose. Par contre, il ne faut pas aller se substituer non plus à des opérations professionnelles qui sont un peu plus complexes et qui présentent quand même des risques non négligeables.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Claude Thürler. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La transmission au Conseil communal de la proposition "étudier une solution qui favorise la transition et l'indépendance énergétique pour la commune et ses habitants" est acceptée à la majorité, à savoir :

- 15 oui
- 13 non
- 0 abstention

13. Réponse aux interventions du Conseil général

Chacune et chacun a pris connaissance du message joint à la convocation.

Mme Nathalie Romanens Scaiola demande si quelqu'un souhaite un complément d'information, et donne la parole à M. Jacques Chollet.

M. Jacques Chollet :

Je n'ai pas besoin d'un complément d'information mais j'ai juste une remarque à formuler.

Je tenais à remercier le Conseil communal d'avoir répondu favorablement au postulat que j'avais déposé, et je remarque avec satisfaction que la démarche prévoit plusieurs dates de conférence, et s'inscrit de ce fait dans la durée.

La parole n'étant plus demandée, Mme Nathalie Romanens Scaiola clôt la discussion.

14. Divers

Vos interventions seront traitées dans l'ordre suivant :

- 1) les postulats
- 2) les propositions
- 3) les questions
- 4) les résolutions

Mme Nathalie Romanens Scaiola demande s'il y a des postulats, et donne la parole à Mme Isabelle Sebastiani.

Mme Isabelle Sebastiani :

Le groupe Mouvement indépendant souhaite déposer un postulat qui s'intitule "élaborer un règlement sur les subventions pour les sociétés locales".

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

Dans un objectif constructif, et pour faire suite aux différentes demandes de subventions à l'ordre du jour de cette séance, nous demandons au Conseil communal d'élaborer un règlement ou une directive définissant les points essentiels à traiter lors des demandes de financement ou de subvention pour nos sociétés locales.

Chaque société a ses besoins spécifiques et ne peut être comparée aux autres. Cependant, pour garantir équité et cohérence, il serait judicieux de disposer d'un tel outil, qui servirait de feuille de route commune. Les communes notamment de Siviriez ou d'Attalens ont mis en place des dispositions dans ce sens, qui seraient parfaitement adaptables à notre commune.

La parole n'étant plus demandée, Mme Nathalie Romanens Scaiola demande s'il y a des propositions. Elle donne la parole à Mme Marie Levrat.

Mme Marie Levrat :

Je reviens avec ma proposition de tout à l'heure d'élaborer un plan climat au niveau communal. Je rappelle qu'il pourrait s'inscrire sur la même lancée que ce qui a été voté tout à l'heure. Cela permet de réfléchir à plusieurs thématiques.

On peut prendre l'exemple de Villars-sur-Glâne et à nouveau il y a un financement du canton qui peut être demandé par la commune pour faire son plan climat communal. Il y a aussi des plateformes sur internet qui permettent de faire ces plans climat communaux : même sans personne spécialisée dans le domaine, les petites communes arrivent à s'en sortir d'autant plus s'il y a les moyens qui viennent en partie du canton.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie Mme Marie Levrat et donne la parole à M. François Morand.

M. François Morand :

Mesdames, Messieurs,

Chers-ères collègues,

Dans notre commune, l'agriculture compte près d'une vingtaine d'exploitations actives. Celles-ci sont dynamiques et représentent une belle image de notre village. Dans le futur, il y aura bien des défis à relever et des thématiques aussi complexes que la biodiversité, l'aménagement, le réchauffement climatique, la location des parchets et des montagnes viendront sans doute discutées au sein de notre commune. En effet, notre commune, depuis un certain temps déjà, ne compte plus d'agriculteur au Conseil communal, et de ce fait, les diverses thématiques relatives à l'agriculture sont de plus en plus complexes à appréhender.

Après avoir discuté avec quelques collègues de notre village, il en est ressorti qu'il serait bienvenu que nous instaurions une Commission agricole, qui aurait pour but de soutenir et de conseiller la personne en charge du dicastère de l'agriculture et des forêts. Je me suis renseigné auprès de la commune de Val-de-Charmey qui a mis en place une telle Commission agricole. Elle fonctionne au cas par cas, lors de sujets importants comme cités précédemment. Elle semble donner entière satisfaction.

Je propose dès lors que cette commission soit composée d'au moins 3 agriculteurs (pas forcément membre du Conseil général) et d'un nombre de membres du Conseil communal à déterminer, ceci afin d'équilibrer les forces au sein de ladite commission. Elle sera, certes, consultative, mais devrait bien épauler le conseiller communal en charge.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. François Morand. Aucune autre proposition étant formulée, elle demande s'il y a des questions. La parole est donnée à Mme Delphine Perrinjaquet.

Mme Delphine Perrinjaquet :

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

Le groupe PS – Les Verts s'interroge, pendant la période hivernale et non pas pour le reste de l'année, sur la sécurité pour les piétons. Par exemple sur la Route des Colombettes qui va jusqu'au Garage Andrey, il y a des potelets tout le long de la route. En hiver, la majorité est enlevée. A certains endroits, pas partout, c'est assez dangereux pour les piétons qui sont sur ce trottoir. A d'autres endroits, cela ne pose pas de problème.

Il y a 3 intersections qui sont dangereuses : par exemple entre la Route des Colombettes et la Route de l'Adrey, pile où il y a le passage piéton. Là la route est trop étroite : quand il y a les potelets, les voitures sont obligées de laisser passer une pour passer ensuite. Mais là toutes les voitures peuvent monter sur le trottoir.

Autre situation : entre la Route des Colombettes et la Rue de l'Eglise, quand on descend pour aller vers l'église. Lorsque les potelets sont enlevés, on monte complètement sur le trottoir. Je n'aimerais pas être pile sur le trottoir quand les voitures passent.

Autre endroit : juste avant le Garage Andrey, le passage piétons qui va vers la Route des Combes. Là aussi il y a une maison tout au bord de la route et normalement un potelet se trouve devant, mais qui est enlevé l'hiver. Clairement, on ne voit pas le piéton s'il est sur le trottoir quand les voitures roulent dessus.

La question est : est-ce qu'il y aurait possibilité, à ces endroits, à ces croisements qui sont assez dangereux, de laisser ces potelets en hiver, pour que la sécurité piétonne soit là toute l'année.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie Mme Delphine Perrinjaquet et donne la parole à M. Joël Grandgirard.

M. Joël Grandgirard :

Bonsoir à tous,

Pour le groupe UDC, j'ai une question concernant la Route des Combes : on a voté ce point en 2019 sauf erreur, par rapport au trottoir. Je veux savoir si ça bouge ou pas. Cela devient franchement dangereux par rapport aux piétons.

Merci de votre réponse

M. Alain Heimo :

Concernant la Route des Combes : ce projet est un peu un serpent de mer. On a eu une pétition de beaucoup de riverains (une page A4 pleine de signatures), ce qui nous a un peu freiné. Il a été décidé en premier lieu, pour sécuriser cette Route des Combes, de mettre une limitation de vitesse à 30 km/h, donc mettre une zone 30. Le projet est sur plan, il va être envoyé pour examen préalable ces jours au canton, et on verra le retour. Ce point a aussi été discuté en Commission d'aménagement, et les plans ont été montrés.

Concernant le trottoir : il n'est pas du tout oublié, il est juste mis de côté car un des éléments relevés dans cette pétition était le coût du projet. Certes, le projet a été validé et voté par le Conseil général, mais peut-être pour améliorer et diminuer les coûts de ce projet, on l'a intégré au Plan d'agglomération No 5. On pourrait avoir une subvention entre 35 et 40 % pour le projet. Cela pourrait faire pencher la balance en faveur de la commune.

La mise en œuvre des mesures du PA5 est prévue dès 2028.

M. Alain Genoud :

Je rebondis "sur ce trottoir" : donc, en fin de compte et si je comprends bien, suite à une pétition on met de côté ce trottoir pour éventuellement mettre une zone 30 km/h, qui ne résoudra pas grand-chose en sécurité sur cette route qui de toute façon est trop étroite pour des véhicules et des piétons. Maintenant on nous parle du PA5, ce qui peut être une très bonne chose de toucher des subventions, mais on nous parle de 2028. Je pense que ce sera plus que 2028, et d'ici là il y aura encore de toute façon une augmentation de la circulation. On voit ces dernières années que la circulation augmente

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

partout : je pense que la sécurité va devenir de pire en pire sur cette route et il n'y aura pas d'amélioration avant bien des années.

C'est dommage pour les enfants qui l'empruntent tous les jours, surtout pour aller à l'école.

M. Alain Heimo :

Avec cette limitation à 30 km/h, nous avons demandé aussi de supprimer le 80 km/h qui se trouve actuellement entre le quartier du Carry et la ferme des Combes. On veut limiter cette zone à 50 km/h.

Je pense que, le fait de limiter cette partie de la Route des Combes à 30 km/h, va peut-être aussi modifier le comportement des habitants du Carry : d'habitude, pour partir, ils passent par la Route des Combes depuis chez eux. Cela va peut-être les freiner un peu de passer dans un quartier à 30 km/h également.

La question de reporter le trottoir : avec cette pétition, on allait rentrer dans des plaintes des habitants, passer par des avocats et des procédures qui durent. On se serait très vite retrouvé en 2028 avec ces éléments-là.

Mme Nathalie Romanens Scaiola donne la parole à Mme Isabelle Sebastiani.

Mme Isabelle Sebastiani :

J'ai une question pour M. Dominique Ropraz : on avait parlé de la subvention de CHF 100.- pour les abonnements de transport, qui sont pour l'instant pour les bénéficiaires AVS et pour les jeunes. On avait évoqué, lors du Conseil général de mai dernier, la possibilité d'étendre cette subvention à l'ensemble des citoyens, vu que le montant à disposition n'était loin pas utilisé.

Est-ce que quelque chose a déjà été prévu pour l'année prochaine ? Est-ce que quelque chose est prévu pour les budgets 2025 pour que cette directive soit modifiée, car sur le formulaire seuls les bénéficiaires actuels sont mentionnés.

En fait cette question est adressée à M. Emmanuel Romanens.

M. Emmanuel Romanens :

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Chers-ères collègues,

Effectivement ce point a été traité en séance du Conseil général, mais pour l'instant ce n'est pas prévu pour 2025.

Mme Isabelle Sebastiani :

Il s'agit plutôt d'une remarque, mais une question qui s'adresse au Bureau du Conseil général : prévoir, s'il est possible pour la prochaine législature, des dates de réserve pour les séances du Conseil général, ce qui se fait en fait quasiment dans toutes les communes.

Chez nous, on ne l'a pas fait. Et typiquement, par rapport au menu de la soirée qui était copieux, ça nous mettait peut-être déjà dans l'ambiance de ce qui nous attend d'ici la fin de l'année. Mais en l'occurrence, très honnêtement, c'était difficile de pouvoir traiter tous ces dossiers de manière approfondie. Je pense que, dans toutes les commissions et les conseillers généraux, on a tous eu vraiment de quoi faire en très peu de temps. Ce n'est pas forcément idéal de ne pas avoir une séance de réserve sur l'année pour pouvoir traiter certains dossiers quand on se rend compte de l'accumulation des choses qui doivent être passées pour qu'elles soient traitées le plus sereinement possible par tout le monde.

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

Aucune autre question n'étant formulée, Mme Nathalie Romanens Scaiola demande s'il y a des résolutions. Ce n'est pas le cas, et la parole n'est plus demandée. Elle rappelle que les textes des interventions doivent être déposés auprès de la secrétaire à la fin de la séance.

Mme Nathalie Romanens Scaiola donne la parole à M. Noam Rey.

M. Noam Rey :

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Chers-ères collègues,

Alors que l'année 2024 s'achève, prenons un moment pour souligner ce qui fait la richesse de notre village : son esprit convivial et son dynamisme.

Dans un monde où l'individualisme prend souvent le dessus, notre commune continue de se distinguer par sa capacité à rassembler, grâce à des événements culturels et festifs variés.

Cette année a été ponctuée de moments marquants, tels que les Rencontres des jeunesses gruériennes, les Rencontres de folklore internationales accueillant un groupe venu d'Inde, ou encore la Balade gourmande du FC Vuadens, pour ne citer que quelques exemples. Ces manifestations vont bien au-delà d'un simple loisir : elles renforcent notre tissu social, favorisent les échanges intergénérationnels et nous ouvrent à de nouvelles cultures et traditions.

Ces succès ne seraient pas possibles sans l'engagement inestimable de toutes celles et ceux qui, souvent dans l'ombre, donnent de leur temps et de leur énergie pour le bien commun.

Alors que Saint-Nicolas est passé dans notre village il y a quelques jours, j'ai formulé le vœu que notre population continue de s'investir dans ces précieux moments de rencontre. Et quelle meilleure manière de remercier nos bénévoles que de participer activement à ces événements !

Dans notre village, il ne se passe presque pas un week-end sans une activité ou une animation : c'est à nous tous de jouer le jeu et de faire vivre ces initiatives.

Pour conclure, je tiens à remercier les membres du Conseil communal et du Conseil général pour le travail accompli cette année, marqué par des décisions importantes, notamment lors de cette session budgétaire.

Les investissements adoptés ce soir permettront de garantir des infrastructures modernes et adaptées, essentielles pour soutenir nos activités associatives et accompagner le développement de notre commune.

Je remercie également le personnel communal pour son dévouement et son efficacité au quotidien.

Enfin, au nom du Conseil communal, je vous souhaite à toutes et tous de très joyeuses fêtes de fin d'année, et que ces moments à venir soient une source de bonheur et d'énergie pour aborder l'année 2025 avec enthousiasme et ambition.

Merci pour votre attention, et belle fin d'année à tous !

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Noam Rey, et prend la parole :

Notre séance touche à sa fin et je tiens à vous remercier, Mesdames et Messieurs du Conseil communal et vous, chers-ères collègues du Conseil général pour votre implication dans la vie de notre village. Je remercie encore Véronique pour son professionnalisme et sa disponibilité.

Ensemble continuons à œuvrer pour le bien de notre commune. Le temps des fêtes est également l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée et se projeter vers l'avenir avec optimisme pour les nombreux défis à relever.

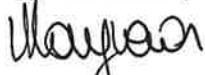
Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

Je vous souhaite à tous de passer de joyeuses fêtes, entourés de vos proches et de profiter de ce temps de repos bien mérité. Que la nouvelle année vous apporte la santé avant tout et de la satisfaction personnelle.

Je clos officiellement la séance à 21h53

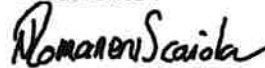
AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Secrétaire :



Véronique Margueron

La Présidente :



Nathalie Romanens Scaiola

PROVISoire